

2016



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ARMÉE DE TERRE**



**[RAPPORT DU JURY DU CONCOURS
LITTÉRAIRE D'ADMISSION A
L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE
SAINT-CYR]**

Le concours Littéraire de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr offre à des élèves, de classes préparatoires, la possibilité d'intégrer l'école d'officiers des armes de l'armée de terre située à Coëtquidan pour y poursuivre des études supérieures afin de devenir officier de l'armée de Terre.

Note d'information

Le rapport du jury concerne uniquement les épreuves orales des concours d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr en 2016.

Les concours de l'ESM de Saint-Cyr sont au nombre de six, cinq concours ont été mis en œuvre en 2016 :

- Sciences
- Lettres
- Sciences Economiques et Sociales (SES)
- BAC +5
- EOFIA

Modalités pour obtenir les annales des épreuves écrites :

Pour le concours littéraire:

ENS de Lyon – service des admissions et concours

15 parvis René Descartes - BP 7000 69342 LYON Cedex 07

Lien : <http://www.ens-lyon.eu/admissions/archives-du-concours-d-entree-10275.kjsp?RH=CONCOURS>

Pour le concours scientifique :

Service des concours communs Polytechniques

6, allée Émile Monso

BP 4410

31405 TOULOUSE Cedex 4

Lien :

http://ccp.scei-concours.fr/sccp.php?page=cpge/sujet/sujet_accueil_cpge.html

Pour les concours en SES :

Direction des admissions et concours

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

BP 31

78354 JOUY-EN-JOSAS Cedex

Lien :

<http://www.concours-bce.com/annales>

Adresse géographique et postale :

DRH-AT /SDR/Bureau concours

Case n° 120

Fort Neuf de Vincennes

Cours des Maréchaux

75614 PARIS CEDEX 12

Les rapports des oraux des deux autres concours sont accessibles ci-après :

Lien : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-formations-d-eleves/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr2/Modalites-du-concours>

Remerciements :

La direction des ressources humaines de l'armée de terre remercie les membres du jury pour leur implication dans la sélection des meilleurs candidats, en vue de leur admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et dans la carrière des armes.

Il convient de remercier également et de manière appuyée l'inspection générale de l'Éducation nationale pour le concours prêté dans l'organisation du concours.

Table des matières

Note d'information	2
Table des matières	4
Avant-propos.....	5
Mot du président	8
1) Épreuve spécifique de commentaire-entretien en littérature.....	9
2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie	14
3) Épreuve de mathématiques.....	22
4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie.....	27
5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire.....	31
6) Épreuve d'anglais	36
7) Épreuve d'allemand	43
8) Épreuve d'espagnol.....	48
9) Épreuve d'italien	53
10) Épreuve d'arabe moderne	57
11) Épreuve de chinois.....	60
12) Épreuve de latin - grec	63
13) Épreuves de sport	67
Annexe 1.....	71

Avant-propos

Le concours *littéraire* de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr offre d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr à Bac+2, offre à des élèves, en classes préparatoires, la possibilité d'intégrer l'école de Saint-Cyr-Coëtquidan afin de devenir officier de l'armée de terre tout en y poursuivant des études supérieures.

Il existe des classes préparatoires dans les lycées de l'armée de terre ainsi que dans les lycées civils publics ou privés qui offrent un enseignement en CPGE dans la filière ENS Lyon, filière sciences humaines, spécialité histoire et géographie.

Le règlement du concours est fixé par l'arrêté relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr du 29 mars 2016.

Les programmes de ce concours sont ceux des Écoles normales supérieures voie littéraire. Ils sont consultables sur le site des ENS.

Les épreuves d'admissibilité du concours *Lettres* se sont déroulées dans le cadre de la banque d'épreuves littéraires des ENS à laquelle ce concours est rattaché depuis deux ans.

Les épreuves d'admissibilité ont permis de classer 123 candidats, dont 3 étrangers (contre 126 candidats en 2015).

Le jury d'admissibilité a fixé la « barre » à une moyenne de 9,00/20 (8,61/20 en 2015) offrant ainsi à 77 candidats, dont 2 élèves-officiers allemands, la possibilité de se présenter aux épreuves orales pour 35 places offertes (30 places en 2015), les places offertes aux candidats étrangers venant s'ajouter en cas de réussite au contingent de 35 places.

Il apparaît clairement, au regard de cette deuxième session d'épreuves d'un concours organisé avec la banque d'épreuves littéraire, une amélioration de la moyenne d'admissibilité, ce qui résulte vraisemblablement de l'adaptation au nouveau format.

Répartition des candidats admissibles (77) :

Lycées militaires : 44 candidats (51 en 2015) dont 14 filles,

Lycées civils : 33 candidats (21 en 2015) dont 12 filles (pour mémoire 22 filles en 2015 toutes origines confondues).

Parmi les admissibles, 12 candidats ont renoncé à se présenter aux épreuves d'admission (9 candidats en 2015). Parmi ces 12 candidats, 7 étaient des filles.

1 candidat a renoncé à effectuer les épreuves après qu'il a présenté un certificat médical périmé l'empêchant d'effectuer les épreuves de sport et l'éliminant ainsi *de facto* et *de jure*.

Les épreuves d'admission demeurent spécifiques au concours de l'ESM. Elles sont détaillées dans l'annexe I de l'arrêté susmentionné, et précisées dans l'instruction 1416 précitée, textes qu'il est impératif de bien lire en vue de la préparation au concours. Leur format peut en effet différer de celui des épreuves orales d'autres écoles.

Les candidats sont interrogés sur le programme CPGE commun des filières des Ecoles Normales Supérieures (ENS) ou des compétences acquises dans ces filières.

Il est important de souligner qu'il existe **une épreuve spécifique de mathématiques** dont le **programme est celui de première et terminale L en vigueur dans le secondaire, l'année de la session**. Cette épreuve est d'autant moins à négliger que depuis 2015, tous les points sont pris en compte quand par ailleurs **la note peut être éliminatoire**.

Il est à noter également que la éliminatoire a fait l'objet d'un relèvement dans les 3 concours CPGE d'admission à l'ESM de Saint-Cyr, pour passer de 2 à 4/20 (note inférieure ou égale).

*

**

Organisées par la section recrutement direct et tardif du bureau concours de la DRHAT, **les épreuves d'admission se sont déroulées du 15 juin 2016 au 21 juin 2016**, au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.

Les candidats ont été accueillis la veille des épreuves académiques pour assister à une réunion d'information et effectuer ensuite les épreuves sportives. Les candidats qui le souhaitent se sont vu proposer un hébergement sur place, en chambre de 2. Le point de restauration leur était accessible à titre onéreux.

Ils sont guidés, encadrés et accompagnés à chaque instant de leur présence sur le site, par un personnel dédié qui met tout en œuvre pour que chacun soit placé dans des conditions optimales pour l'ensemble de ses épreuves.

La présidence ainsi que la vice-présidence sont tenues par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale désignés par leur ministère et nommés par le ministre de la Défense.

La fonction d'officier adjoint au président est tenue par un officier supérieur de l'armée de Terre.

Les membres du jury désignés examinateurs sont des professeurs agrégés, enseignant en classes préparatoires dans des lycées de l'éducation nationale. Ils évaluent la performance de chacun des candidats en toute équité et dans le strict respect des programmes et du format des épreuves du concours littéraire de l'ESM.

Les épreuves sont publiques même si leur organisation au sein d'une emprise militaire en restreint l'accès qui n'est d'ailleurs autorisé, qu'aux enseignants en CPGE. Ceux-ci doivent en avoir préalablement formulé la demande auprès du bureau concours. Cet accès s'effectue ensuite dans le respect de règles permettant de préserver l'égalité entre les candidats outre leur sérénité. Il est à ce titre permis aux candidats de refuser une présence étrangère ou familière lors de leur restitution et cette décision est impérativement respectée.

Le concours littéraire de l'ESM permet un recrutement diversifié de très bon niveau académique avec des candidats bien préparés, qu'ils soient issus des lycées civils ou militaires.

Les meilleurs ont montré l'étendue de leurs connaissances générales et académiques, par leur capacité de réflexion juste et cohérente, et font la différence, au travers de l'ensemble de leurs prestations à l'oral, par leur motivation et leur dynamisme.

Pour les épreuves sportives qui réclament des qualités physiques aussi diverses que complémentaires et correspondant aux exigences du métier d'officier (la volonté, l'endurance et

la résistance), les candidats du concours littéraire sont apparus motivés et relativement bien préparés physiquement, avec une moyenne générale de 13,72 sur l'ensemble des épreuves sportives.

Au terme de cette session d'oraux, le jury, réuni en commission d'admission, a pu établir une **liste d'admis correspondant aux 35 places offertes aux candidats français et une liste complémentaire sur laquelle figurent 15 noms, selon un ordre du mérite reflétant la juste et pleine valeur des lauréats.**

Le dernier admis en liste principale a obtenu une moyenne générale (écrit + oral) de 10,910/20 (11,515/20 en 2015 sur 30 candidats). La liste complémentaire correspond aux 15 candidats qui ont obtenu une moyenne générale se situant entre 10,870 et 10,355/20.

Répartition des admis :

Deux candidats élèves officiers allemands ont été admis qui ne sont pas comptabilisés dans les 35 admis. Ceux-ci sont astreints à l'écrit comme à l'oral aux mêmes épreuves que les candidats français. Déjà militaires, ils bénéficient à la fois de l'entraînement physique et sportif correspondant aux exigences du métier et de la possibilité de recueillir des points en LV2 allemand.

Quel qu'ait été leur niveau à l'issue de l'écrit, on ne peut que souligner leurs excellentes prestations dans la phase d'admission qui ne peuvent résulter des deux seules épreuves précitées, qui leur permettent de se situer dans le premier quart du classement général.

Lycées militaires : 24 candidats (idem en 2015),

Lycées civils : 11 candidats (6 en 2015),

Candidats masculins : 25 candidats (idem en 2015),

Candidats féminins : 10 candidates (5 en 2015).

Dans les pages qui suivent, les membres du jury proposent un bilan détaillé pour chacune des épreuves d'admission de la session 2015. Ce bilan est accompagné de conseils pour les candidats futurs et leurs préparateurs ainsi que d'exemples de sujets proposés lors de cette session.

Mot du président

Il est apparu cette année que les effets de la migration de banque d'épreuves écrites et que les craintes liées à la modification de la nature de certaines épreuves se sont estompés.

Les enseignants et les préparateurs ont parfaitement exploité le rapport de l'année précédente pour atteindre un niveau académique supérieur et souvent honorable. La présence cette année de candidats d'origines plus diversifiées et surtout la présence dans le classement final de deux bi-admis à l'ESM de Saint-Cyr et à l'ENS de Lyon attestent de la qualité de la réforme et prouvent que ce concours est en bonne voie pour atteindre les objectifs visés. Il y a certainement encore, car nous n'en sommes qu'à la deuxième session de la réforme, matière à amélioration, afin que l'équilibre entre les disciplines majeures soit plus manifeste et qu'un plus grand nombre de candidats soit en mesure de se présenter au concours. La réflexion doit donc se poursuivre.

J'adresse une dernière fois, avant de quitter mes fonctions, mes plus vives félicitations aux candidats admis qui ont fait preuve de grandes compétences reposant sur une solide préparation universitaire. Je remercie les professeurs pour la qualité des formations dispensées.

Je souhaite aux lauréats de poursuivre les études diverses et enrichissantes proposées par l'ESM aujourd'hui, et de réussir, tant dans le champ des sciences humaines lors de leur formation que dans la carrière d'officier de l'armée de Terre.

Jean EHRSAM
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président des concours de l'ESM

1) Épreuve spécifique de commentaire-entretien en littérature

Coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.1. L'épreuve de commentaire-entretien en *littérature* ou philosophie

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission. Cette épreuve se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme [œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)] pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte (s) étudié (s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.1. Épreuve de commentaire-entretien en *littérature* ou philosophie.

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt littéraire ou philosophique. S'il s'agit de deux textes, ils doivent être courts et porter sur le même thème.

Le candidat procède à la lecture du ou des textes et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le ou les textes, en dégager le sens (dans son unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations.

L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

2.2.1.1. Épreuve spécifique de commentaire-entretien en *littérature*.

Le commentaire-entretien en littérature porte sur un texte d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du 16^e siècle à nos jours.

La méthode est laissée au choix du candidat (commentaire organisé, lecture analytique, commentaire au fil du texte).

Le commentaire est une épreuve qui articule description, analyse et interprétation du texte.

La lecture à haute voix, soignée, met en relief les grandes inflexions de l'extrait.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances en matière d'histoire littéraire et d'analyse stylistique en les mettant avec justesse et pertinence au service de l'interprétation. Il doit également mettre en évidence la logique et la stratégie argumentatives du texte, les moyens d'un art de convaincre et de persuader, les jeux entre l'explicite et l'implicite, les tensions et les

ambiguïtés éventuelles du propos. Au terme du commentaire, le candidat s'est approprié le texte en ayant cerné l'interaction entre forme et sens.

Le choix de textes à dimension ou visée argumentative tirées de genre divers doit permettre d'aborder les grandes questions sur l'homme et la société.

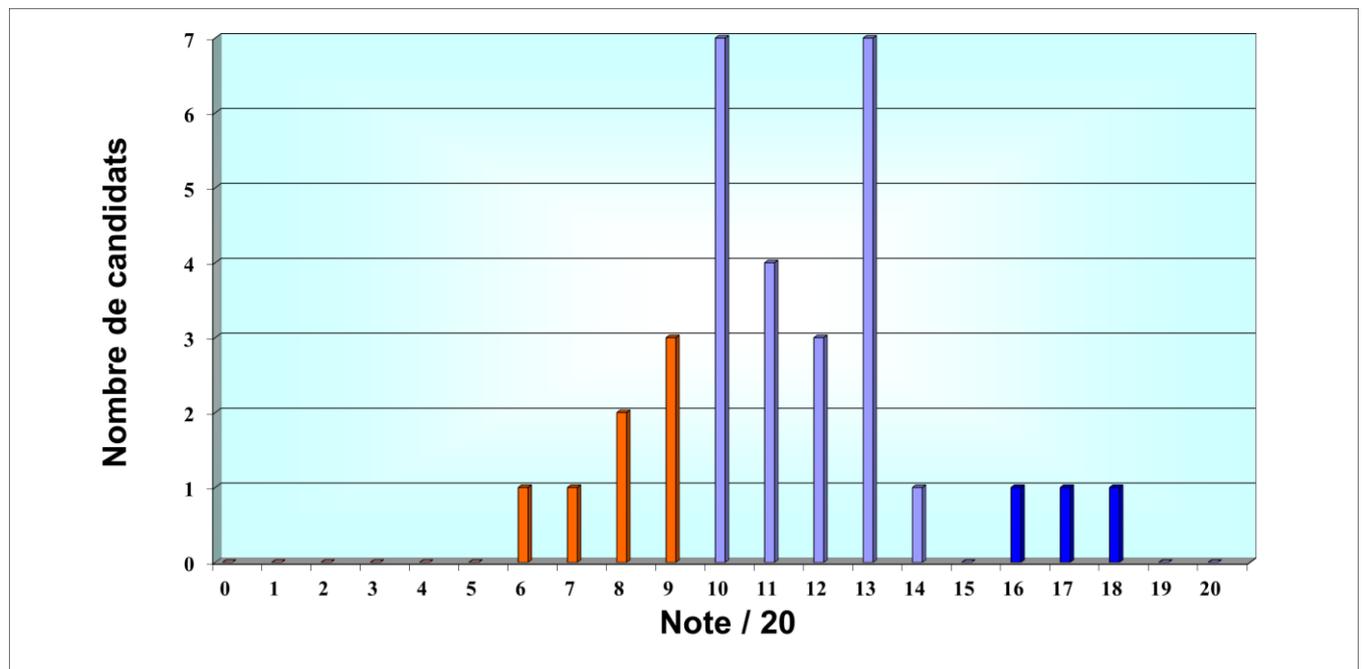
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **32**

Note maximale obtenue : **18/20**

Note minimale obtenue : **6/20**

Moyenne : **11,31/20**



Rapport de l'examinateur : Mme Laure BLANC HALEVY

Nature et déroulement de l'épreuve :

L'épreuve porte sur un texte à visée argumentative d'une longueur moyenne de 20 à 30 lignes extrait d'une œuvre littéraire de langue française du 16e siècle à nos jours. Le temps de préparation est d'une heure. Le temps de passage est de 25 minutes.

Commentaires généraux :

L'épreuve comprend deux parties : un exposé du candidat de 15 minutes et un entretien de 10 minutes avec le jury. L'exposé se compose d'une introduction, d'une lecture intégrale de l'extrait, d'un plan et d'une problématique. Ensuite le candidat propose un développement (lecture analytique ou commentaire organisé) qui se termine par une brève conclusion.

Commentaires particuliers :

Le jury a eu le plaisir d'assister à plusieurs exposés de très bonne qualité qui témoignent d'une préparation solide. Les codes de l'épreuve sont désormais intégrés. Le niveau d'ensemble est tout à fait satisfaisant.

Une tendance cette année à la paraphrase a été notée. La suite du rapport en fera état.

Commentaire des différentes étapes de l'épreuve :

Le temps de parole de 15 minutes a été globalement respecté, à quelques exceptions près.

L'introduction, qui doit aller à l'essentiel (situer rapidement l'œuvre dans son contexte : siècle, mouvement littéraire, éventuellement informations sur l'auteur) a donné quelquefois lieu à des considérations trop générales parfois tirées des usuels à disposition en salle de préparation (*Le Robert 1 et 2*). Il est à rappeler que le contenu de tels ouvrages n'a pas vocation à figurer dans l'exposé du candidat.

Seul un candidat a omis de lire le texte cette année et un autre l'a tronqué. Mais il demeure que des efforts sont encore à faire concernant l'expressivité. Sans vouloir transformer l'épreuve en une prestation théâtrale, il faut rappeler que la mise en voix n'est pas un pensum inutile. Il s'agit de souligner les moments forts du texte et en omettant des mots, voire en les lisant de façon incorrecte, on perd ce qui fait l'intérêt du passage.

Le plan et la problématique acquièrent une légitimité plus grande s'ils interviennent après la lecture, car ils procèdent de cette même lecture. Pour le premier il ne s'agit pas d'un découpage arbitraire, mais plutôt d'une mise en évidence des scansions du texte qui vont permettre de construire une analyse. On rappelle ici que la problématique consiste en une question posée sur le texte, question qui permettra de proposer une lecture personnelle de l'extrait. La problématique consiste donc en un véritable projet de lecture qui permet d'éclairer le texte proposé, d'en cerner les enjeux. Pour l'examineur, il s'agit d'avoir mieux compris le texte ou du moins d'avoir compris sa spécificité à la fin de l'exposé du candidat. Par exemple un candidat qui s'interroge, à la lecture du texte de Tocqueville « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre » (*De la démocratie en Amérique*) sur le travail sémantique de l'auteur pour parvenir à qualifier les phénomènes politiques et sociologiques dont il est témoin, propose un questionnement dynamique et littéraire sur l'extrait.

Ensuite, l'analyse du texte, majoritairement sous forme de lecture analytique, peut se heurter à un écueil majeur : la paraphrase, qui cette année a été notable. Plusieurs candidats vont jusqu'à lire les phrases avant de les commenter voire se contentent de relire le texte en guise d'analyse. La spécificité argumentative des textes rend encore plus patente l'absence de réflexion véritable. Or on demande de montrer comment la thèse de l'auteur se fonde sur un argument lui-même étayé par des exemples. Dans *Émile ou De l'éducation* de Rousseau un candidat veut montrer que l'auteur valorise une éducation active fondée sur l'expérience. Il démonte alors le mécanisme textuel d'opposition entre deux types d'éducation : l'une trop abstraite et l'autre concrète, en soulignant le recours répété aux hypothétiques qui réduit le coefficient de réalité et d'efficacité de l'éducation abstraite en la rejetant justement dans l'abstraction. Ce type de raisonnement se fonde sur une analyse rigoureuse et des exemples précis.

Enfin, la conclusion est souvent le parent pauvre de l'explication. Faute de temps ou de préparation, le candidat improvise un récapitulatif qui délayera les informations déjà données (s'il est en avance sur le temps) ou escamotera ses arguments (s'il est en retard). On sait bien que la gestion du temps est contraignante, néanmoins il serait judicieux de préparer quelques points en amont comme le bref récapitulatif des étapes centrales de la réflexion et, pourquoi pas, une ouverture sur l'insertion du texte dans un mouvement culturel (Rabelais et l'humanisme). On peut aussi établir un parallèle avec d'autres textes ou souligner la permanence d'une thématique dans la littérature ou dans d'autres disciplines (la question de l'éducation au centre des préoccupations des humanistes comme des philosophes des Lumières).

La dernière remarque de cette section sera consacrée à l'entretien. Il est de 10 minutes et fait partie intégrante de l'épreuve. Certes il s'agit toujours de revenir sur certaines erreurs qui nécessitent une reformulation adéquate. Mais il s'agit aussi de solliciter la culture générale du candidat en établissant des rapprochements avec d'autres disciplines comme la philosophie, la sociologie, l'histoire. Par exemple, la question du travail de l'écrivain telle qu'elle est envisagée par Paul Valéry dans *Regards sur le monde actuel* pouvait donner lieu à un élargissement à des problématiques concernant l'écriture poétique contemporaine. Mais les candidats ont eu des difficultés à citer un poète contemporain. Une connaissance même partielle de certains auteurs du XXI^{ème} siècle serait souhaitable d'autant plus que l'épreuve porte sur des textes datant du XVI^{ème} siècle à nos jours. Quoi qu'il en soit, plusieurs candidats ont livré des prestations précises, cultivées et parfois passionnées qui ont donné lieu à un véritable débat constructif en fin d'épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Pour finir, on insistera sur trois points :

- vu la spécificité argumentative des textes proposés, il serait bon de revoir les particularités de ce type de textes (identification du thème, de la thèse et des arguments ; notions de rhétorique ; différents types de stratégies argumentatives ; différence entre persuasion et conviction ; différents types de raisonnement, par induction ou déduction ; progression du raisonnement ; fonction des exemples)
- la maîtrise des outils de base de l'analyse littéraire est attendue (genres, registres, tonalités, point de vue, figures de style majeures au service d'un effet sémantique) ainsi que celle des principaux mouvements littéraires
- une curiosité accrue pour la littérature contemporaine et pas nécessairement argumentative

En plus des cours de grande qualité dispensés en classe préparatoire, la fréquentation de manuels du secondaire et d'anthologies permet des remises à niveau significatives. Enfin, la pratique régulière de l'exercice du commentaire-entretien est très formatrice, car c'est une épreuve exigeante, mais qui offre une belle marge de progression et des résultats à celles et ceux qui la préparent sérieusement. Le plaisir du texte passe par la saisie de ce qui fait la spécificité du regard sur le monde qu'un auteur nous propose.

Liste des textes proposés :

Littérature du XVIème siècle : Labé, *Débat de Folie et d'Amour* ; Rabelais, *Gargantua*

Littérature du XVIIème siècle : Pascal, *Pensées*

Littérature du XVIIIème siècle : Diderot, *L'encyclopédie*, article « *Autorité politique* » ; Marivaux, *L'éducation d'un prince* ; Rousseau, *Émile ou De l'éducation*

Littérature du XIXème siècle : Tocqueville ; *De la démocratie en Amérique* ; Zola, *écrits sur l'art*

Littérature du XXème siècle : Breton, *Second manifeste du surréalisme* ; Malraux, *Les voix du silence* ; Valéry, *Regards sur le monde actuel*

2) Épreuve de commentaire-entretien en philosophie

Coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.1. L'épreuve de commentaire-entretien en littérature ou *philosophie*

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission. Cette épreuve se compose d'un commentaire et d'un entretien.

Le commentaire prend appui sur un ou plusieurs textes à dimension ou à visée argumentative hors programme [œuvre(s) littéraire(s) ou philosophique(s), article(s), essai(s)] pour en proposer une problématique.

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement consacré à une réflexion sur le (ou les) texte (s) étudié (s) lors de la première partie de l'épreuve.

Cette épreuve vise à évaluer l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, sa capacité à s'interroger et à souligner les points clés, à appréhender des notions ou des problématiques dans leur contexte historique, intellectuel et culturel, à s'exprimer avec clarté, correction et rigueur, à formuler une réflexion personnelle.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.1. Épreuve de commentaire-entretien en littérature ou *philosophie*.

L'examineur propose un texte (exceptionnellement deux) présentant un intérêt littéraire ou philosophique. S'il s'agit de deux textes, ils doivent être courts et porter sur le même thème.

Le candidat procède à la lecture du ou des textes et, après une courte introduction, effectue une analyse associée à une mise en perspective critique. Il doit expliquer le ou les textes, en dégager le sens (dans son unité s'il s'agit de deux textes) et en analyser la construction et les formulations.

L'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes. Le candidat est d'abord interrogé sur certains aspects de sa présentation sur des points complémentaires, puis il est invité à élargir sa réflexion.

2.2.1.2. Épreuve spécifique de commentaire-entretien en *philosophie*.

Le commentaire-entretien de philosophie porte sur un texte d'une longueur de 25 lignes environ et extrait d'une œuvre philosophique d'un auteur majeur de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des périodes modernes ou contemporaines.

Le texte proposé s'inscrit dans les domaines de la métaphysique, de la science, des sciences humaines, de l'art et de la technique, de la politique et du droit, de la morale.

En expliquant le texte de manière ordonnée, le candidat doit s'attacher à sa compréhension précise, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique. Il veille à formuler le problème qui y est soulevé. Ce faisant, il met en œuvre, de manière progressive et cohérente, une réflexion qui s'appuie sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence. Il élabore des distinctions conceptuelles, explicites et examine des arguments pour développer un questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux.

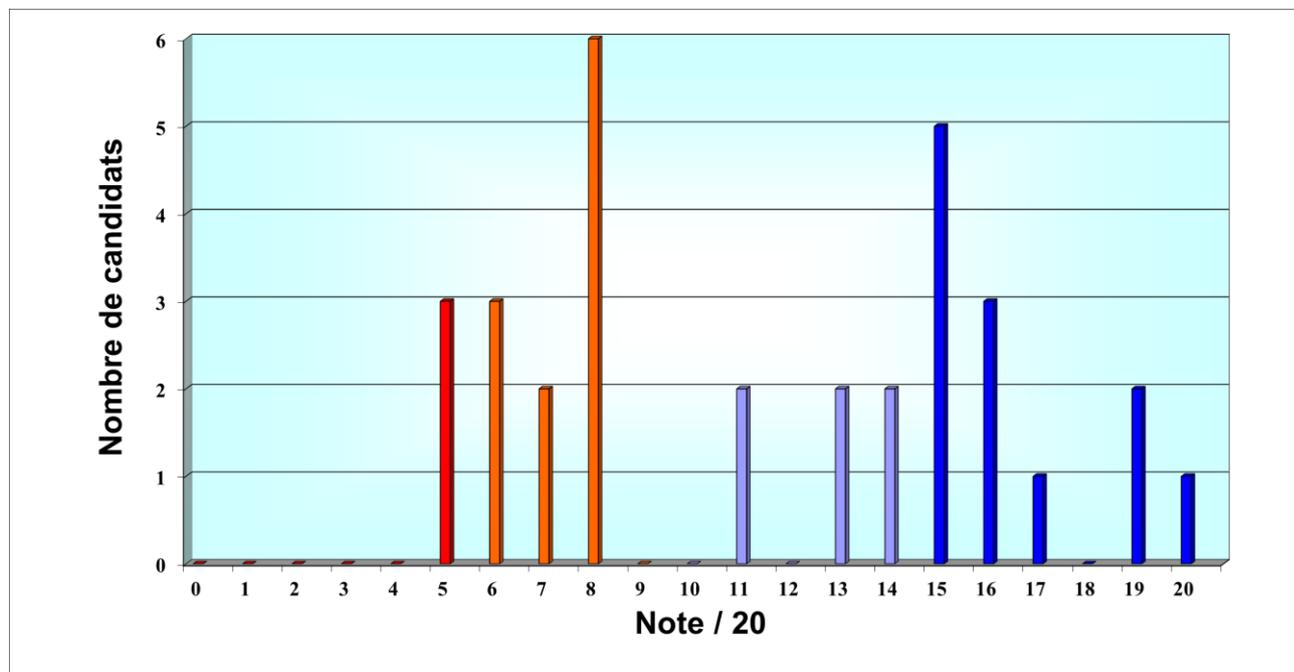
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **32**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **5/20**

Moyenne : **11,53**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Roderick-Pascal WATERS

Commentaires généraux :

Programme de l'épreuve.

Eu égard au domaine étudié en Première Supérieure pendant l'année, la liste des domaines énumérés par les instructions officielles indique que les textes retenus par l'examinateur sont à considérer comme n'étant pas « sur programme », sans être pour autant systématiquement (ni *stricto sensu*) « hors-programme ».

En ce qui concerne la liste des auteurs éventuels, elle peut être rapprochée de la liste bien connue faisant partie des programmes du Baccalauréat, mais en droit elle ne s'y limite pas. Par exemple, cette année, un texte de D'Alembert a été proposé aux candidats : « auteur majeur » s'il en est, et dès lors auteur légitime à l'oral de l'ESM de Saint-Cyr, D'Alembert ne figure toutefois pas au programme de philosophie des classes Terminales.

Enfin, la longueur type des textes (notons qu'aucun double texte n'a été proposé, pas plus cette année que l'année dernière), qui est fixée à « 25 lignes environ », aura une fois encore été soigneusement respectée : dans les faits, la longueur des textes aura été comprise entre 24 et 26 lignes, la majorité des textes proposés comptant exactement 25 lignes.

Déroulement chronologique exact de l'épreuve.

Voici notre candidat(e) pourvu(e) de son texte : il/elle dispose dès lors d'une heure pour élaborer son exposé en salle de préparation.

À l'heure précisément prévue pour son passage, il/elle est conduit(e) en salle d'examen où il/elle se voit accueilli(e), et où lui sont également confirmées les conditions de son passage.

L'exposé se doit de commencer par la lecture complète et à voix haute du texte proposé, puis le/la candidat(e) prononcera son exposé, ce qui constitue le premier moment de l'épreuve, où le/la candidat(e) est seul(e) à s'exprimer, dont la durée est fixée à quinze minutes.

À l'issue de ce délai intervient alors un second moment, dont la durée est fixée à dix minutes, au cours duquel l'examineur s'entretient avec le/la candidat(e) (essentiellement sous la forme de questions qui lui sont soumises) afin, selon les situations et les opportunités, de reprendre ou préciser tel ou tel élément, ou encore d'élargir (avec modération) les horizons de l'exposé, la visée prioritaire de l'entretien étant d'amender, de compléter ou de perfectionner l'exposé initial. Le/la candidat(e) est ensuite remercié(e) de sa prestation : l'épreuve est terminée et n'aura pas excédé, de la lecture du texte au mot de la fin, la durée de vingt-cinq minutes.

Relevons bien que les instructions officielles énoncent expressément que « l'épreuve se termine par un entretien dont la durée n'excède pas dix minutes » : il faut donc bien comprendre que tout(e) candidat(e) dont l'exposé n'atteint pas les quinze minutes renonce au temps de parole correspondant (car dès qu'il n'est plus seul à parler, mais qu'il se voit poser des questions, l'entretien a *de facto* commencé). Inversement, tout(e) candidat(e) dépassant les quinze minutes de parole initiale sera poliment, mais fermement invité à prendre désormais part à l'entretien.

Commentaires particuliers :

Exposé du candidat ou de la candidate.

Le texte doit être d'abord lu à voix haute. Cette toute première démarche, qui permet véritablement d'ouvrir l'espace de l'analyse et de la discussion, gagne à ne pas être négligée. Certains candidats, pourtant attentifs à de nombreux détails de forme de tous ordres, ne se donnent pas les moyens d'une lecture fluide et correcte : mots oubliés, nombreuses hésitations et reprises, passage d'une lecture menée tambour battant à une fin de texte ânonnée ne sont pas rares. Mais il est vrai qu'un effort semble avoir été fait en la matière depuis l'année précédente : il faut le maintenir et le poursuivre. L'examineur entend également rappeler que cette lecture inaugure la prestation, et avoue sa perplexité d'avoir dû interrompre et rappeler poliment à l'ordre bon nombre de candidats, à qui il venait pourtant d'indiquer à l'instant cette règle simple de déroulement, mais qui semblaient inexplicablement déterminés à prononcer coûte que coûte quelque *incipit* introductif préalable à la lecture du texte.

L'analyse doit ensuite être introduite pour, par exemple, manifester le thème, le problème (impérativement), la thèse et la structure argumentative du texte. Il convient de noter que la qualité des introductions est restée globalement bonne cette année.

Cependant, quelques candidats ont confondu le problème *posé et discuté par le texte*, et un problème *que poserait le texte en lui-même* : or, il n'est pas d'abord question d'indiquer en quoi le texte serait critiquable, avant même de l'avoir expliqué (c'est-à-dire avant de l'avoir

véritablement et poliment écouté), mais de concevoir en réaction à quel problème (explicité ou non sous cette forme dans le passage proposé) la rédaction du texte pourrait être comprise. Il s'agit donc du problème (préalable ou actuel) que s'est posé (ou qu'aurait pu se poser, ou que s'est éventuellement posé, etc.) l'auteur, et non pas de la propre réaction problématique postérieure du candidat ou de la candidate. Celle-ci est bienvenue, mais ne peut constituer la clef de lecture du texte et de son intérêt philosophique intrinsèque, au risque de s'employer à méthodiquement recouvrir le texte de sa propre perplexité, et donc de s'employer à ne guère le comprendre avant de le critiquer (un risque qui s'est funestement avéré au moins une fois cette année). Concernant la structure du texte, rappelons qu'il est souhaitable non seulement de l'énoncer, mais d'en rapporter explicitement le découpage à des lignes précises : d'autant plus que, par commodité, tous les textes proposés sont numérotés de cinq lignes en cinq lignes dans la marge de gauche.

L'analyse proprement dite du texte doit être ordonnée ; elle ne saurait consister en un bloc indivis, mais doit manifester une articulation qui, linéaire ou thématique, ordonne un propos évoluant dans son ensemble comme dans son détail de manière progressive et cohérente.

Le/la candidat(e) doit s'attacher à la compréhension précise du texte, pour en déterminer l'objet et pour en expliciter la portée théorique : en d'autres termes, l'exercice est prioritairement une explication du texte, et nul ne saurait ici se dispenser d'une analyse précise et exhaustive du texte, ce qui (soit dit en passant) réserve les plans non-linéaires aux candidats spécifiquement entraînés à les mener à bien de façon satisfaisante et systématique. Toutefois, de tels candidats existent, puisque l'un d'entre eux a produit cette année une prestation très brillante, notée 19/20, dont l'exposé était un commentaire composé remarquablement exhaustif.

Le/la candidat(e) doit aussi produire une réflexion s'appuyant sur une culture philosophique raisonnée et mobilisée avec pertinence, c'est-à-dire qu'il ne saurait se dispenser d'une dimension de commentaire, qui met le texte en relation avec d'autres textes, d'autres systèmes, d'autres arguments et d'autres concepts ; mais ce, exclusivement à des fins d'analyse, et non de « placage » ou de vaine (et pédante) « démonstration de force ». Il faut aussi se méfier des fausses illuminations : par exemple, Plotin est certes « néo-platonicien », mais tout chez lui ne renvoie pas aveuglément à Platon et à lui seul... Aussi, lorsqu'il écrit que « la pierre, en qui l'art a fait entrer la beauté d'une forme, est belle non parce qu'elle est pierre [...], mais grâce à la forme que l'art y a introduite », il est avisé d'opérer un rapprochement avec la conception hylémorphique d'Aristote (voire, plus précisément, avec *Physique*, II, §1), plutôt que de tenter à toute force de faire rentrer l'éloge plotinien du beau artistique dans le lit de Procuste d'une critique radicale de la *mimésis* (telle qu'elle apparaîtrait par exemple en *République*, X). En somme, c'est donc en vérité la conjonction pertinente et la synergie raisonnable entre les logiques d'explication (certes prioritaire) et de commentaire qui président à l'élaboration des distinctions conceptuelles, à l'explicitation et à l'examen des arguments, plus encore au développement d'un authentique questionnement critique articulé au texte et à ses enjeux. Car, si les enjeux d'un texte ne sont pas pleinement appréhendés par celui ou celle qui néglige de l'insérer dans un réseau conceptuel culturellement acquis, symétriquement, c'est en revanche le texte proprement dit qui ne serait pas réellement lui-même pour celui ou celle qui néglige de l'expliquer correctement avant que de (prétendument) le commenter.

Enfin, il est bien entendu de bonne pratique que le/la candidat(e) produise une conclusion opportune (et proportionnée au temps dont, à cet effet, il/elle dispose encore ou ne dispose plus) pour ressaisir les acquis de l'analyse.

Entretien avec l'examineur.

Que les futurs candidats n'aient crainte : ainsi que nous l'annoncions *supra*, l'entretien est bienveillant, et s'ordonne explicitement au souci de manifester au mieux les qualités d'un(e) candidat(e). Dans cette mesure, il se fonde entièrement sur la prestation effective et individuelle qui vient d'être réalisée sur un texte donné : aucune question n'est préparée d'avance, toutes proviennent de la prestation du candidat ou de la candidate.

Les questions posées en entretien correspondent à un nombre fini de cas de figure et de possibilités :

1. **Des faux-sens ou contresens ont été malencontreusement réalisés** : des questions vont être posées, et en y répondant avec soin et discernement le/la candidat(e) pourra se reprendre. Celui ou celle qui, dans ce cas de figure, se braque, ou répète (voire soutient *mordicus*) ses erreurs ne tirera pas grand profit de ce type de questions ; inversement, celui ou celle dont l'écoute est réelle, et qui sait relancer à de nouveaux frais sa réflexion, se rendra service. Dans les faits, grâce à des entretiens déjà attentifs et réactifs, plusieurs candidats purent relever leur note d'au moins deux points (même si aucun tour de force en la matière n'a en revanche été réalisé cette année). Précisons que l'examineur a pour règle de s'efforcer de ne choisir que des textes qui soient déjà honorablement compréhensibles par un lecteur suffisamment méthodique, patient et attentif.
2. **Des passages ou concepts du texte ont été négligés ou oubliés** : ils feront l'objet de questions. D'où l'absence totale d'intérêt que revêt le fait de peu ou prou bâcler son explication, pour présenter (au plus vite) un « commentaire détaché » sur le texte (ou plutôt à l'occasion du texte) : car les vertus n'en seront jamais suffisantes pour compenser efficacement le déficit d'explication proprement dite, qui doit être la priorité de tout(e) candidat(e).
3. **Des enjeux, ou des possibilités de commentaire, ont été négligés, ou imparfaitement dégagés** par une explication qui demeurait trop près du texte, et/ou ne se souciait pas assez de commenter, ou commentait mal à propos : des questions plus générales peuvent alors se charger d'amorcer une salutaire prise de recul. Il est à noter que, de manière générale, les questions sur des auteurs et doctrines extérieurs au texte proposé portent quasi exclusivement sur des éléments avancés par le/la candidat(e), et ne sont généralement posées qu'après épuisement des possibilités d'amendement direct de l'explication proprement dite. En revanche, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un(e) candidat(e) ne nourrissant son propos d'aucune référence extérieure soit, par le biais d'un questionnement explicite, appelé à un certain point de l'entretien à faire intervenir des références courantes sur le sujet.
4. **Le texte a été expliqué et commenté de façon très satisfaisante** : dans ce cas et dans ce cas seulement, l'examineur pourra poser des questions ne visant qu'à approfondir concepts et références, éventuellement de façon exigeante, mais cette fois aux seules fins de faire usage des quelques derniers points demeurant à attribuer dans l'échelle de notation. Il ne surprendra personne qu'une prestation notée 20/20 cette année n'aura donné lieu qu'à des questions de cet ordre, pour la simple raison que le texte avait déjà été parfaitement compris, intégralement expliqué et solidement inséré dans un réseau conceptuel idoine.
5. **Enfin, une fois épuisées les possibilités de questions directement relatives à son exposé, le/la candidat(e) pourra se voir interrogé(e) de façon plus large (et ouverte) sur les**

enjeux du texte mis en perspective au regard de ses prétentions professionnelles ou de son expérience de vie. Pour information, cette année et sans raison particulière, les occurrences de ce cas de figure auront *de facto* été assez rares.

Profil des candidats.

L'ensemble des recommandations déjà prodiguées suppose par ailleurs que le/la candidat(e) fasse usage d'un niveau de langue adapté, établisse une situation de communication digne et studieuse, et manifeste un soin vestimentaire au moins élémentaire. La plupart des candidats sont à ce titre d'une présentation proprement impeccable ; en outre, aucun manquement flagrant n'est à déplorer cette année en la matière, ce qui est heureux puisque tous les candidats ont ainsi choisi d'afficher spontanément comme une promesse de bonne motivation.

De manière plus générale (et peut-être moins triviale), passé un certain cap de qualité intrinsèquement philosophique, la capacité à rayonner devient, non pas un critère, mais un paramètre organique de l'évaluation : le concours recrute en effet de futurs officiers, qui ne pourront faire l'économie de ce paramètre moral. Que le rayonnement en question passe avant tout par la profondeur exceptionnelle du propos, de l'intelligence conceptuelle ou de la culture, ou qu'il passe plutôt par une certaine tenue, aisance et solidité palpable dans la situation même d'énonciation (aussi associée à une très forte compétence philosophique bien entendu), il demeure dans tous les cas un réquisit des notes les plus élevées. Trois prestations sont ici à citer tout particulièrement : celle notée 20/20, de la part d'un candidat dont l'impeccable qualité dans l'expression et la situation de communication n'avait d'égal que la rigueur conceptuelle (polyglotte) et l'érudition philosophique (jamais mise en défaut pendant toute la durée de l'épreuve), et deux autres notées 19/20, moins strictement encyclopédiques, mais dont il est absolument certain que les auteurs marqueront favorablement, par leur spectaculaire rayonnement intellectuel et personnel, l'ensemble des interlocuteurs qu'ils fréquenteront au cours de leur carrière. Il va de soi que l'examineur se réjouit très sincèrement d'avoir rencontré cette année des candidats dont la prestation méritait objectivement 19/20 ou 20/20.

Répetons enfin qu'aucune érudition ni aucune posture ne sont en revanche à elles seules aptes à produire une prestation de qualité. Il s'est ainsi trouvé un candidat qui, en dépit d'un profil remarquable, n'a pas atteint la moyenne à cause des insuffisances propres de son explication et de sa compréhension du texte.

Niveau général de l'épreuve.

Les prestations réalisées par les candidats furent dans l'ensemble – comme le manifeste la moyenne, élevée – plus que satisfaisantes. Faut-il en tirer la conclusion que les candidats sont tous d'excellents (apprentis) philosophes ? Certes non ; mais il faut en revanche en conclure qu'un nombre certain d'entre eux ont un véritable fonds culturel et une bonne capacité de compréhension des textes, et plus encore que lorsque l'une ou l'autre qualité vient à leur manquer, bien des candidats (mais pas tous) sauront se rendre pugnaces, et tireront un parti au moins honorable de l'entretien. C'est là l'indice à la fois d'une préparation de qualité, d'évidence, comme d'une motivation réelle.

Cela n'a cependant pas épargné à certains candidats de faire fausse route, voire de s'enfermer méthodiquement dans certaines erreurs au cours de l'entretien, atteignant le stade de la *faute*, et la notation (éventuellement assez basse) correspondante. Signalons à propos du rôle de l'entretien dans l'économie générale de l'épreuve que, dans le cas général et à la différence peut-être de ce que l'on voit parfois annoncé à propos d'autres concours, l'évaluation ne saurait être distribuée entre une note-plancher initiale dont s'assurerait le/la candidat(e) par sa prestation

des quinze premières minutes, que viendrait ensuite agrémenter, éventuellement relever, l'échange avec l'examineur ; au contraire, l'exercice est un tout, et interdit en particulier tout espoir de faire frauduleusement illusion.

On déplorera cette année quelques prestations assez surprenantes (mais pas nécessairement désastreuses pour autant), au cours desquelles un exposé de toute première qualité aura été suivi d'un entretien décevant. Il va sans dire qu'il n'aura pas été rare que les candidats en question frôlent des notes très élevées, pour finalement retomber en-dessous de la barre du 16/20.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Conclusion.

Le niveau du concours est indéniablement bon, et les candidats sont globalement parvenus à ne pas cumuler des défauts de différents ordres, ce qui les a collectivement conduits à une moyenne générale remarquable. Le fait que la moyenne soit très légèrement plus faible que l'année dernière est peut-être imputable à ces quelques prestations évoquées *supra*, apparemment brillantes, mais qui perdirent de leur lustre en entretien (tandis que l'année dernière les entretiens plus décevants que l'exposé furent, somme toute, plus rares). De même, il n'y eut cette année que fort peu de prestations moyennes (aucun 09 ni aucun 10 n'ont par exemple pu être attribués).

Les notes les plus faibles s'expliquent toutes par des difficultés persistantes face au texte, s'exprimant de manières diverses et plus ou moins innocentes, mais dont le poids est demeuré décisif à l'issue des vingt-cinq minutes de l'épreuve prise comme un tout.

À l'autre bout du spectre, les meilleures prestations ont donné comme l'année dernière le sentiment que « la relève était assurée », et que l'ESM Saint-Cyr motive manifestement des candidats pourvus d'un bagage philosophique tout à fait conséquent, s'exprimant dans une langue d'une grande richesse conceptuelle, et solidement pourvus de capacités d'analyse particulièrement perspicaces. L'on imagine tout à fait spontanément les meilleurs candidats à l'aise (et à leur place) dans leur future fonction d'officier.

De manière générale, rappelons par ailleurs qu'il s'agit ici d'un concours, et qu'ainsi la notation, certes rigoureusement ancrée dans le niveau effectif de la prestation des candidats, n'en a pas moins pour fonction première de *classer* ces derniers, plutôt que de simplement les *évaluer*.

Enfin, comme l'année dernière, très peu de « perles » sont à déplorer : mais il est toujours intéressant de se rendre disponible à la musicalité épistémologique du très confidentiel « Pierre Bachelard », ou d'apprendre (dans l'exposé, puis *bis repetita* en réponse à une question directe pendant l'entretien) que « les végétaux ne sont pas vivants ».

Conseils aux candidats.

Les conseils donnés aux candidats sont d'une grande simplicité, et demeurent inchangés d'une année sur l'autre :

- **Cultivez-vous, et dotez-vous d'un bagage philosophique personnel, varié, profond et approprié.**
- **Ayez le respect, le soin et le souci des textes, des concepts, des problèmes et des arguments.**
- **Veillez à conserver et développer vos capacités de réaction, d'écoute, de remise en question et de dialogue.**

- **Prenez la véritable mesure du sens à donner à votre candidature, et nourrissez-en votre motivation et votre comportement.**

Exemples de sujets proposés :

Auteurs et œuvres correspondant aux textes soumis aux candidats :

Platon, *Timée*

Aristote, *Parties des animaux*

Epictète, *Entretiens*

Plotin, *Traité 31*

Descartes, *Discours de la Méthode*

Pascal, *Pensées*

Locke, *Lettre sur la tolérance*

D'Alembert, article de l'*Encyclopédie*

Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*

Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*

Nietzsche, *Aurore*

Russell, *Problèmes de philosophie*

Popper, *Conjectures et réfutations*

3) Épreuve de mathématiques

Coefficient 4

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.4. L'épreuve de mathématiques

L'épreuve consiste en deux ou trois exercices pouvant comporter plusieurs questions en application du programme d'enseignement défini par circulaire annuelle sous timbre de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF).

Explication de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.5. L'épreuve de mathématiques.

L'épreuve orale consiste en un traitement d'un ou plusieurs exercices conformes au programme de mathématiques de l'enseignement de spécialité mathématiques des classes de première et de terminale de la série lettres (L), à l'exception des notions suivantes :

- échantillonnage (utilisation de la loi binomiale pour une prise de décision à partir d'une fréquence) ;
- suites arithmético-géométriques ;
- notion de continuité sur un intervalle ;
- convexité.

L'épreuve évalue les compétences suivantes : chercher - modéliser - calculer - raisonner - communiquer. Pour chacune de ces compétences, le niveau de maîtrise sera, autant que possible, évalué. Un temps de préparation de 30 minutes est donné au candidat, au cours duquel il étudie un exercice et élabore diverses approches de solution, pouvant inclure une activité de calcul ou de modélisation au moyen de divers outils logiciels mis à sa disposition, incluant un tableur et un logiciel de géométrie dynamique.

Pour cette épreuve, un matériel informatique est fourni au candidat pour le temps de préparation ainsi que pendant l'interrogation, équipé de logiciels libres appropriés et extraits de la liste du site SIALLE.

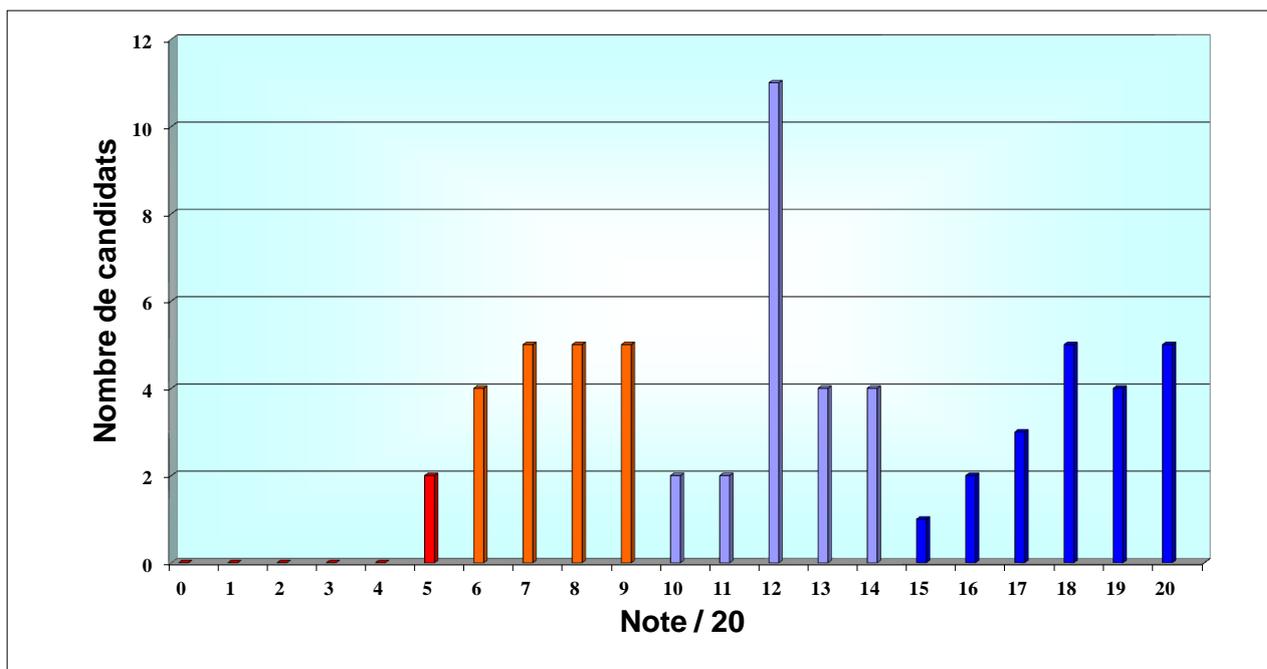
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **65**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **05/20**

Moyenne : **12,5/20**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Gérald GAUDENS

Nature et déroulement de l'épreuve :

Durée: 30mn de préparation, 25mn dont au moins 5 mn de questions.

Les candidats disposent d'outils de calculs (calculatrice, ordinateur muni de logiciels extraits de la liste officielle). Ils peuvent s'appuyer sur ces logiciels pour traiter certaines questions.

Commentaires généraux :

Les candidats se sont présentés pour une large majorité avec un niveau satisfaisant de préparation. On dénombre cependant encore quelques candidats ayant insuffisamment préparé l'épreuve spécifique de mathématiques, ce que nous regrettons.

Suivant les textes officiels, il a été proposé des sujets qui pouvaient se traiter avec une grande facilité à l'aide des outils de calcul à disposition des candidats. Étrangement, peu de candidats y ont eu recours, ceux qui l'ont fait l'ont fait systématiquement à bon escient, et ont été valorisés en conséquence. Cependant, aucun candidat n'a réellement été pénalisé par la non-utilisation des outils de calcul (si ce n'est par une perte de temps), puisque tous les calculs pouvaient être menés « à la main ».

Une montée en puissance de l'utilisation des logiciels dans le cadre de l'épreuve de mathématiques est à envisager dans les prochaines sessions.

Quatre groupes se dégagent nettement au sein des candidats cette année:

- les candidats n'ayant pas réellement préparé l'épreuve,
- les candidats faibles, qui ne maîtrisent pas suffisamment le cours,
- ceux qui connaissent le cours, mais manquent de réactivité face aux questions,
- les candidats qui maîtrisent le cours et savent traiter dans le cadre de l'entretien les questions qu'ils n'ont pas traitées lors de la préparation; et bien sûr quelques excellents candidats dont la prestation est quasi parfaite.

Du fait de cette nette séparation, l'épreuve de mathématiques aura été assez discriminante pour cette session.

À nouveau, cela a été souligné dans les rapports antérieurs, même si peu de questions ont été traitées lors de la préparation, l'oral permet largement de se rattraper et plusieurs candidats ont réussi à obtenir d'excellentes notes une fois bien aiguillés.

La proportion d'excellents candidats a été sensiblement supérieure à celle de la session précédente: c'est très agréable!

Il est à noter que s'agissant d'une épreuve orale, les candidats doivent montrer leur assurance, leur aisance à manipuler le vocabulaire spécifique. Il faut garder à l'esprit que 25mn représentent un temps très court et qu'une bonne gestion du temps est primordiale. Il est également important de ne pas chercher systématiquement l'assentiment de l'examineur: lorsque cela s'avère nécessaire, une question indirecte sera posée pour aider le candidat à détecter une erreur et l'aider à se corriger. En l'absence de remarque, les candidats sont donc invités à continuer leur exposé. Enfin, **les candidats qui choisissent de faire leur présentation au tableau ne doivent en aucun cas l'effacer sans y avoir été invités!**

Nous rappelons que toutes les possibilités offertes par le programme officiel peuvent donner lieu à des sujets. Les candidats peuvent donc s'attendre à recevoir par exemple des questions sur les probabilités continues - dans la limite du programme, l'algorithmique, etc. lors des prochaines sessions.

Nous saluons pour finir la grande déférence des candidats et leur attitude très positive dans l'ensemble.

Commentaires particuliers :

Nous renvoyons aux rapports de l'année précédente pour des exemples plus précis de sujets.

Utilisation des logiciels : trop peu de candidats se sont appuyés sur l'utilisation des outils de calcul à disposition. Dans certains cas, l'utilisation à bon escient du logiciel de géométrie dynamique peut aider à esquisser la courbe représentative d'une fonction, l'utilisation du tableur peut drastiquement simplifier les calculs dans le cadre des suites, etc. L'utilisation à bon escient des logiciels prend part à l'évaluation des compétences *calculer* et *modéliser*; ceci ne dispensant pas les candidats de savoir calculer effectivement. Il est attendu des candidats un minimum de recul quant à l'utilisation de ces outils.

Fonctions : Les fonctions de référence doivent être maîtrisées. Le calcul des dérivées est souvent problématique. L'idée de factoriser une expression pour étudier son signe ne vient pas spontanément à tous les candidats. L'idée de construire un tableau pour étudier le signe d'un produit ou d'un quotient n'est pas systématique. Une erreur est revenue à plusieurs reprises: « $AB > 0$ si et seulement si $A > 0$ et $B > 0$ ». Le lien entre coefficient directeur de la tangente à la courbe représentative d'une fonction dérivable et nombre dérivé semble problématique pour certains candidats.

Le calcul de limites est essentiellement hors programme, les candidats qui le connaissent et l'utilisent correctement ne sont bien sûr pas pénalisés.

Logarithmes et exponentielles : C'est probablement le point le plus problématique pour les candidats. L'utilisation des logarithmes et des exponentielles pose toujours des difficultés, plus particulièrement les propriétés morphiques (relations fonctionnelles) du logarithme et de l'exponentielle.

Calcul algébrique : Le calcul algébrique ne peut faire l'objet d'un sujet en soi. Pourtant à divers points d'un sujet, savoir effectuer un calcul algébrique rapidement et correctement est d'une importance capitale (éventuellement avec les outils de calcul). Le changement de sens d'une inégalité lorsqu'on la multiplie par un nombre négatif est parfois ignoré.

Expressions littérales : le calcul avec des expressions littérales pose souvent des problèmes. Il serait bon de s'entraîner sur ce sujet. Des exemples-types sont le calcul d'une factorisation d'un polynôme du troisième degré donnée *a priori* avec des coefficients à déterminer en comparant les formes développées, ou encore le calcul d'une primitive du type produit d'un polynôme par une exponentielle dont la forme est donnée *a priori* avec des coefficients indéterminés.

Coefficients multiplicateurs : le passage d'un pourcentage d'augmentation ou de diminution au coefficient multiplicateur associé est ignoré de nombreux candidats. La mise en place d'une suite géométrique pour résoudre un problème d'évolutions successives identiques doit venir naturellement aux candidats.

Suites : les candidats se sont majoritairement montrés à l'aise sur ce sujet. La seule réserve est la méconnaissance, ou l'application incorrecte de la formule donnant la somme des termes consécutifs d'une suite géométrique. Notons que certains candidats suggèrent que si une suite n'est pas arithmétique, elle est forcément géométrique, ce qui est bien sûr erroné.

Probabilités : Les probabilités semblent être un sujet bien maîtrisé des candidats. Dans le cadre des probabilités finies, nombre d'entre eux organisent spontanément leur raisonnement autour d'un arbre pondéré. On regrette cependant que certains candidats n'identifient pas certaines situations de loi binomiale. Une erreur fréquemment commise à ce sujet est d'oublier qu'une variable aléatoire suit une loi binomiale, si elle dénombre *le nombre de succès obtenus* dans le cadre d'un schéma de Bernoulli. En effet sur un schéma de Bernoulli, il existe toutes sortes de variables aléatoires, la plupart ne suivant évidemment pas une loi binomiale. Il n'est pas attendu des candidats de savoir calculer systématiquement les coefficients binomiaux (là encore, certains candidats ont des connaissances qui dépassent le programme, mais ne sauraient être pénalisés

pour cela!), mais leur signification, et leur calcul dans des cas simples peuvent être demandés. Dans le cas de paramètres plus importants pour une loi binomiale, il pourra à nouveau être utile de travailler avec un outil de calcul.

Intégrales : le calcul d'intégrales semble moins problématique que dans les sessions antérieures, bien que certains candidats se montrent encore hésitants dans ce domaine. Notons qu'on n'attend pas une virtuosité calculatoire à ce sujet: la plupart des sujets proposent indirectement la forme d'une primitive nécessaire à un calcul d'intégrale. Cependant, un minimum d'habileté dans ce type de calcul serait profitable aux candidats.

Raisonnement : trop de candidats restent imprécis quant à la démarche qu'ils ont adoptée: est-ce un raisonnement par équivalence, doit-on faire une synthèse? Nous rappelons que la compétence *raisonner* est l'une des cinq compétences évaluées. Beaucoup de candidats utilisent les notations de logique formelle à mauvais escient et sans réelle compréhension.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Nous rappelons encore une fois que tous les points autorisés par les textes officiels sont susceptibles d'être abordés. Ce n'est donc qu'avec une préparation exhaustive et approfondie que les candidats pourront se présenter sereinement à l'épreuve de mathématique.

Il faudra s'attendre lors des prochaines sessions à une augmentation de la proportion de sujets pour lesquels l'utilisation des outils de calcul est pertinente.

4) Épreuve de commentaire-entretien en géographie

Coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.2. L'épreuve commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en histoire ou géographie.

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission. L'épreuve consiste pour l'histoire en un (...), et pour la **géographie** en un commentaire d'un (ou plusieurs) document(s) iconographique(s) ou cartographique(s) ou statistique(s) en rapport avec le programme commun annuel de l'ENS LYON (carte en annexe optionnelle et non obligatoire). L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.2. Épreuve de commentaire-entretien en histoire ou géographie.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique et géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale ; la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits.

Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

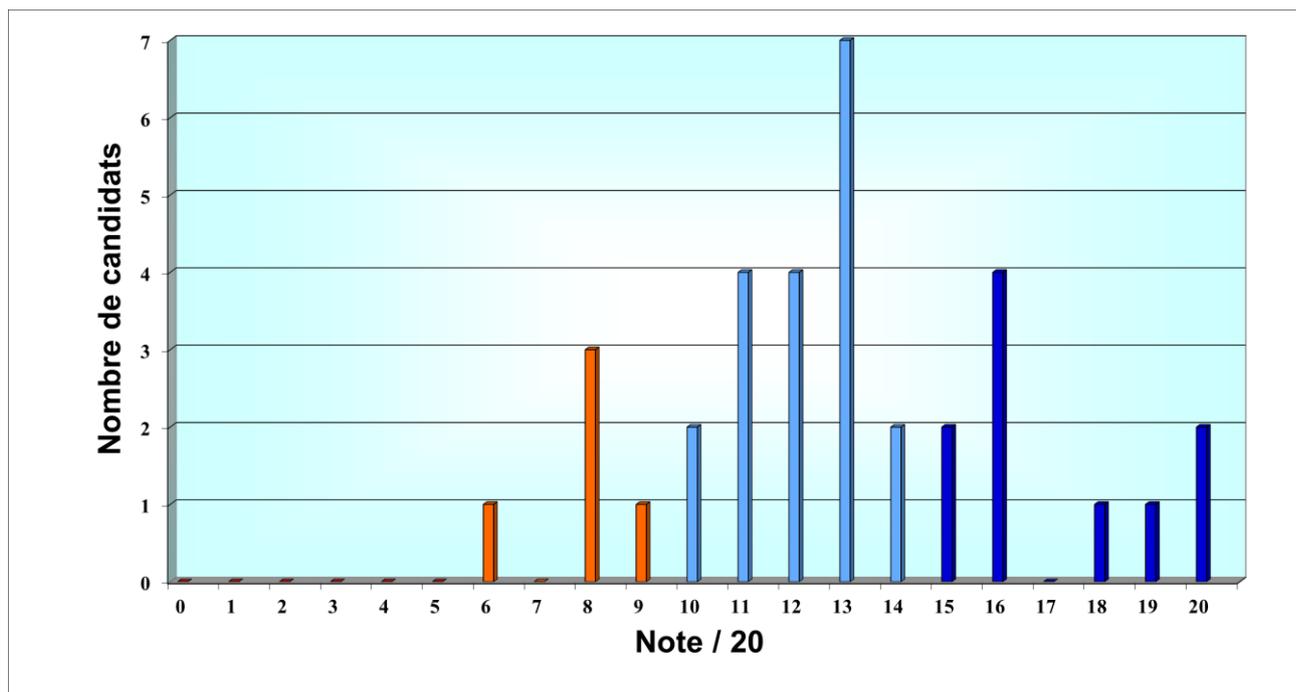
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **34**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **6/20**

Moyenne : **12,97/20**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Pierre STRAGIOTTI

Nature et déroulement de l'épreuve :

L'épreuve de géographie portait sur le programme de géographie tronc commun de l'ENS-Lyon : la République populaire de Chine, sociétés, territoires, environnement. Il s'agit d'un commentaire de documents iconographiques, cartographiques et/ou statistiques. Le sujet peut comporter un (mais ce ne fut jamais le cas cette année) ou plusieurs documents. Les documents proposés ne sont accompagnés d'aucun sujet problématisé. C'est au candidat qu'il appartient d'en dégager une problématique pertinente. Ne pas imposer un sujet précis en tête des documents ne contraint pas les candidats et leur permet de les aborder selon une problématique spécifique.

La durée de préparation est d'une heure ; celle de l'oral est d'environ 25 minutes, soit à peu près 15 minutes de commentaire et 10 minutes de questions. Comme certains candidats sont très prolixes, le jury avertit les candidats qu'ils seront fermement limités à 15 minutes de commentaire pour pouvoir laisser un temps de questions qui ne soit pas inférieur à 10 minutes.

Commentaires généraux :

Comme lors de la précédente session, le jury a constaté avec bonheur un niveau général de grande qualité, dans le fond comme dans la forme, témoin du sérieux des préparations. La moyenne globale s'est même améliorée par rapport à celle de l'an dernier, peut-être parce qu'un thème régional a permis aux candidats de mieux saisir les différentes problématiques territoriales.

Parmi les insuffisances rencontrées, notons la présentation des documents qui a rarement été menée avec bonheur. Soit elle est inexistante, soit elle prend la forme d'un inventaire dépourvu

de toute distance critique, et dans l'ordre des documents proposés. Un regroupement des documents, par thèmes, par échelles, par nature aurait été apprécié. Et davantage encore s'il avait été construit sous la forme, par exemple, d'un tableau à double entrée.

Plus encore que l'an dernier, certains candidats n'ont utilisé les documents que comme prétexte à montrer leurs connaissances, ce qui n'est pas l'exercice attendu. Un certain nombre de prestations qui ne manquaient pas de fond ont été sanctionnées, car trop loin des documents.

Peu de candidats ont pensé à croiser les documents lorsqu'ils s'y prêtaient, encore moins à les cartographier. Or ils disposaient d'un atlas et de transparents pour rétroprojecteur. Un tableau statistique a tout intérêt à être retravaillé par une illustration graphique ou cartographique. Le temps de préparation leur laissait tout loisir de réaliser un tel travail. Rappelons cependant qu'une carte doit nécessairement comporter une échelle et quelques noms de lieux, que les données représentées doivent y être hiérarchisées, et que des règles cartographiques de base n'ont pas à être ignorées.

Le niveau de connaissances sur la Chine a le plus souvent été très satisfaisant, et ce n'est pas vraiment là que se faisait la différence. Ce niveau témoigne cependant du sérieux de la préparation des candidats. Il s'agissait ensuite d'utiliser habilement ce contenu, en l'ajustant aux documents proposés. Parfois le regard posé sur les documents était trop large, trop rapide, trop superficiel, et détournait (volontairement ?) le corpus documentaire vers des problématiques mieux possédées des candidats, mais moins en adéquation avec ce qu'il suggérait.

Les définitions des termes employés, par exemple typhons, fragmentation urbaine, oasis, IDE doivent être parfaitement maîtrisées, faute de décrédibiliser la prestation quand on constate que derrière un concept précis ne se trouvent en réalité que de vagues approximations où fragmentation devient équivalent à différenciation sociale.

Le jury a été frappé de constater la difficulté de certains candidats à lire correctement une simple photographie prise en vue cavalière, quand ils ne la passaient pas sous silence. La lecture de l'image, pour une génération qui vit pourtant dans un univers qui en est saturé, est à l'évidence tout sauf simple. Peu de distance critique, de contextualisation, de reconnaissances de formes notamment dans le bâti.

Commentaires particuliers :

Ce concours est destiné à recruter de futurs officiers. Il est donc indispensable que les candidats répondent aux attentes d'une telle fonction. Ils doivent en conséquence se montrer capables de synthétiser une question, d'en comprendre les grands enjeux et de les restituer par une communication adaptée. Un discours soporifique est forcément pénalisant, directement et indirectement. Le commandement passe aussi par un art de la parole publique.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Le jury a apprécié le sérieux des étudiants et leur évident désir de bien faire. Aucune désinvolture n'a été notée. Les candidats doivent savoir qu'ils seront évalués sur la qualité de leurs connaissances, mais aussi sur leur aptitude à bien les exploiter, c'est-à-dire de manière

personnelle, réfléchi et démonstrative, et à établir une communication avec le jury. Ce dernier peut apprécier (et l'a fait) à un même niveau des approches très différentes. Il est également conscient de la charge de travail que l'épreuve représente, de l'importance qu'a ce concours pour les candidats, et est tout à fait disposé à accorder d'excellentes notes à des prestations qui les méritent, comme le démontrent une fois encore les notes attribuées au cours de la session.

Exemples de sujets proposés :

Carte des points chauds en Mer de Chine + carte des règlements frontaliers + Carte de l'OCS + photographie d'une manifestation anti-chinoise à Manille + photographie aérienne des îles Spratleys en 2006 et en 2015.

Carte des étapes de l'ouverture de la Chine + carte de la Chine dans la mondialisation + statistiques sur le commerce mondial de la Chine en 2014 + statistiques sur l'évolution de la taille des entreprises chinoises depuis 1999 + statistiques sur la place de la Chine dans la construction navale et les flottes commerciales mondiales + trafic des principaux ports de conteneurs dans le monde.

Photographies d'un hutong et d'un lilong + photographies d'une rue à Shanghai en 1985 et en 2006 + photographie de New Street, Haidan District, Pékin en 2004 + dernière page de la BD "Une vie chinoise" de Li Kunwu et P. Otié.

5) Épreuve de commentaire-entretien en histoire

Coefficient 12

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.2. *L'épreuve commentaire-entretien portant sur des problèmes contemporains en **histoire** ou géographie.*

La discipline d'interrogation du candidat est tirée au sort dès le début des épreuves d'admission. L'épreuve consiste pour l'histoire en un commentaire d'un ou plusieurs documents en rapport avec le programme annuel du tronc commun BEL et pour la géographie en un (...).

L'entretien est un temps de reprise et d'élargissement.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.2. *Épreuve de commentaire-entretien en **histoire** ou géographie.*

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique et géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : par exemple les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale ; la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits.

Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

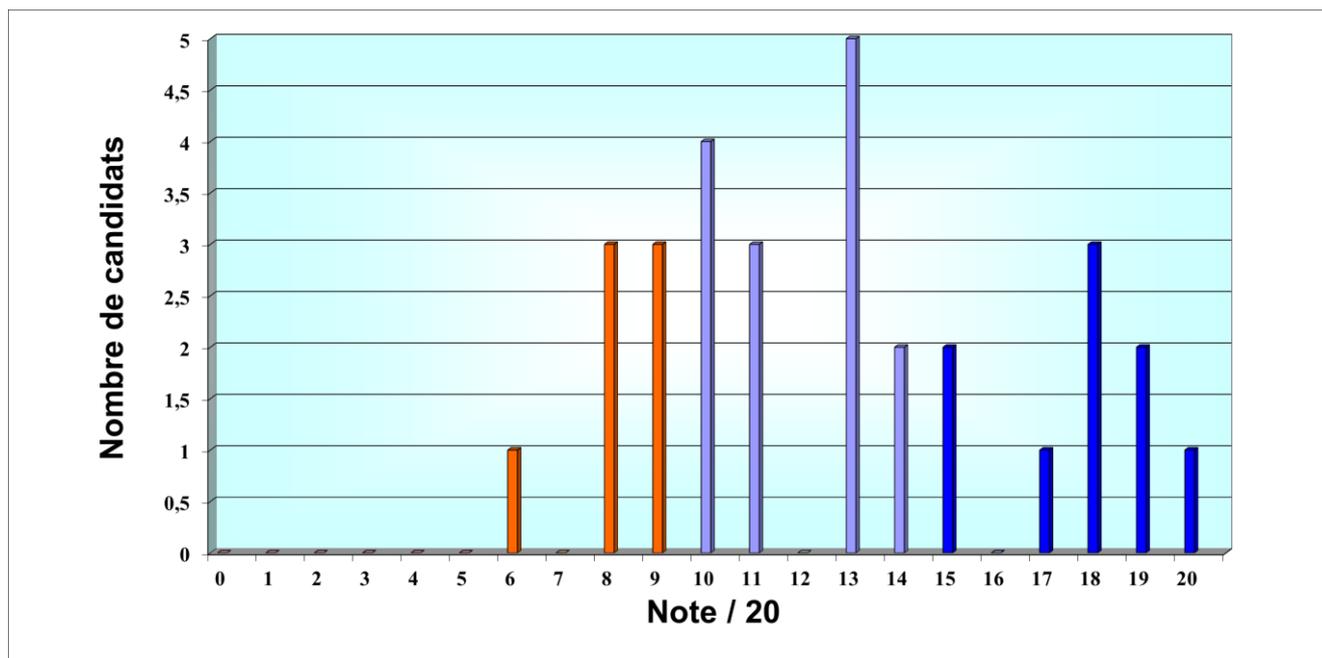
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **30**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **6/20**

Moyenne : **12,73**



Rapport de l'examineur : Monsieur Stéphane MAZURIER

Nature et déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances, les compétences et la maîtrise du raisonnement historique et géographique du candidat.

Ainsi, à partir de documents en relation avec le programme, sera évaluée son aptitude à présenter un exposé portant sur les grandes lignes qui se dégagent de leur étude, en les ordonnant selon une logique et un plan, qu'il aura choisis et présentés et qu'il saura argumenter, permettant de dégager la qualité de l'exposition du sujet et l'enchaînement logique de ses diverses parties.

Une attention sera portée à l'adossement du raisonnement du candidat aux questions qui traversent les deux disciplines : ainsi les débats sur la mémoire et l'histoire, les grandes orientations de la recherche en histoire, la relation entre l'histoire nationale et l'histoire globale ; la mondialisation et ses conséquences aux différentes échelles de l'espace et du temps ; le développement durable et ses modalités ; les territoires, leurs acteurs, leurs enjeux et leurs conflits.

Plus généralement, la cohérence de l'ensemble des éléments présentés devra être replacée dans le cadre de la culture historique et géographique du candidat et de son aptitude à saisir, à travers l'épreuve, les débats en cours dans ces disciplines ; le jury sera attentif dans son évaluation à la capacité du candidat à entrer avec pertinence dans ces questions et à en débattre.

L'épreuve d'histoire consiste en un commentaire-entretien sur un sujet correspondant au programme d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires.

Le candidat doit commenter un ou plusieurs documents (textes, documents iconographiques, statistiques...). La durée de préparation est d'une heure, celle de l'oral de 25 minutes, soit 15 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.

Un tirage au sort effectué au début des épreuves d'admission détermine la discipline d'interrogation du candidat, en histoire ou en géographie.

Commentaires généraux :

Les résultats globaux ont été assez satisfaisants, avec peu de candidats n'atteignant pas la moyenne (sept sur trente) et quelques prestations tout à fait remarquables. Les candidats ayant obtenu d'excellents résultats (trois 18, deux 19 et un 20/20) sont ceux qui ont su allier érudition, compréhension fine du texte et clarté de l'exposition. Le jury a également valorisé les candidats qui, après un commentaire médiocre, ont su profiter de l'entretien pour démontrer leurs qualités.

L'exercice du commentaire de document nécessite une maîtrise méthodologique couplée à un solide niveau de connaissances historiques. Sur ce dernier point, le jury constate avec satisfaction que l'immense majorité des candidats a acquis, sur une question au programme qui n'était pas évidente, un volume de connaissances tout à fait convenable. On a cependant déploré que certains établissent de graves confusions entre des territoires, c'est-à-dire en mélangeant la Prusse, l'Autriche et l'Allemagne, ou encore en incluant la Russie dans un virtuel « Empire germanique » ! Si le jury a certes pris en compte le niveau de culture historique des candidats, il s'est montré au moins aussi attentif à leur capacité à saisir les idées principales d'un texte et à les confronter à leurs connaissances. Ont ainsi été particulièrement appréciés les exposés qui mettaient en lumière une distance critique par rapport au document.

Cette question de distance est une question primordiale : un candidat trop « collé » au texte prend souvent le risque de le paraphraser, c'est-à-dire de le répéter sous une autre forme, mais sans l'expliquer. À l'inverse, être trop éloigné du texte signifie le négliger, ne le considérer que comme un élément illustratif, un simple point de départ pour une restitution de connaissances de cours. C'est surtout le premier écueil qui a été constaté cette année, et il a été parfois associé à une démarche très peu habile, consistant à reprendre le texte de façon linéaire, parfois phrase après phrase, et donc à en perdre le sens global.

Le jury a néanmoins constaté de sensibles progrès méthodologiques d'ensemble, qui témoignent du sérieux de la préparation. Ainsi, la plupart des candidats se sont efforcés d'identifier le texte qui leur était proposé, même si l'on peut encore regretter quelques maladresses dans sa mise en contexte. Ainsi, pour un document comme la proclamation du gouvernement provisoire de Lombardie, le 23 mars 1848, il ne suffisait pas de parler du contexte du « Printemps des peuples », beaucoup trop général, mais on devait resituer ce discours dans un environnement historique plus précis : l'émeute des cigares en janvier, le départ de Metternich entraînant les « Cinq Journées de Milan » ...

Les remarques sont du même ordre pour la formulation des problématiques. Trop de candidats se sont contentés de questionnements très généraux, voire « passe-partout », en ce sens qu'ils prenaient toujours peu ou prou la même forme (« Dans quelle mesure ce document témoigne-t-il des difficultés de l'unité allemande / italienne ? »). Le jury a donc valorisé les exposés avec des problématiques clairement posées et bien articulées au texte.

De louables efforts ont également été fournis dans la structuration logique du commentaire, et tout particulièrement dans les enchaînements, les transitions entre les parties. Très rares ont été les candidats passant d'une partie à une autre par une formule toute faite, du type : « Je vais passer à mon grand II » ...

Les conclusions ont, en revanche, souvent déçu le jury. Les candidats y sont invités, notamment, à montrer la portée historique du document. Or, cette étape a été quelque peu négligée, alors que plusieurs textes s'y prêtaient particulièrement bien (l'opinion de Cavour sur Garibaldi ; le refus de la couronne impériale par Frédéric-Guillaume IV...).

En somme, l'impression générale du jury est très positive. La réforme de l'épreuve, initiée l'année dernière, semble désormais avoir été bien assimilée par les candidats et par leurs préparateurs, lesquels doivent être ici salués pour leur travail spécifique à l'épreuve d'admission.

Commentaires particuliers :

La présence d'une pendule dans la salle d'oral a bien aidé les candidats, qui en ont fait un usage pertinent, en veillant à bien équilibrer les parties de leur exposé. Ainsi, bien plus que l'année dernière, les restitutions ont, pour l'immense majorité, duré les quinze minutes demandées.

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Il n'est donc pas étonnant de remarquer que les meilleurs candidats sont aussi ceux qui se sont exprimés avec la plus grande aisance, dans un registre de langue adapté aux règles d'un concours de recrutement d'officiers de l'armée de terre. Une expression limpide témoigne le plus souvent d'une solidité du raisonnement, tandis que les hésitations, les tics de langage (« heu... ») sont souvent les signes d'une fragilité des connaissances et de difficultés d'analyse d'un texte.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

L'épreuve de commentaire-entretien en histoire du concours littéraire de l'ESM n'a pas pour finalité de recruter des historiens ni des professeurs d'histoire. Elle vise à évaluer la culture historique générale d'un candidat à la fonction d'officier, mais aussi sa capacité d'analyse fine, de synthèse et de réflexion personnelle : autant de qualités requises dans ce type de carrière.

Le jury conseille aux futurs candidats de soigner leur maîtrise de la chronologie, non pas pour apprendre par cœur des centaines de dates, mais pour contextualiser au mieux un document, et ne pas risquer de contresens : un candidat qui ne connaissait plus les dates de la seconde guerre d'indépendance italienne ne pouvait donc comprendre les enjeux du Mémorandum Cavour en 1856.

Enfin, une valeur ajoutée intéressante est la connaissance de quelques enjeux historiographiques. Pour le programme 2016, il eût été intéressant d'aborder par exemple, au travers de l'étude d'un texte, les controverses entre historiens sur la question du *Risorgimento* et de l'éventuelle antériorité de la nation par rapport à l'État en Italie.

Exemples de documents proposés :

- Deux points de vue sur la fête de la Wartburg (1817).
- Deux points de vue sur l'attitude de la Prusse dans la deuxième guerre d'indépendance italienne (1859).
- Discours de Cavour à la Chambre sur la question romaine (1861).
- Le roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse refuse la couronne impériale (1848).
- Cavour annonçant sa démission au marquis d'Azeglio (1859).
- La politique de Metternich après la révolution napolitaine de 1820.
- La politique autrichienne de Bismarck après Sadowa (1866).
- L'opinion de Cavour sur Garibaldi (1860).
- Discours de l'avocat Manin à Venise (1848).
- Proclamation du gouvernement provisoire de Lombardie (1848).

- Bismarck et les *Burschenschaften*.
- Note de Cavour et de Villamarina à Lord Clarendon et au comte Walewski lors du Congrès de Paris (1856).

6) Épreuve d'anglais

Coefficient 8

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr)

2.2.1.3. Les épreuves de langues

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.1. Épreuve d'anglais.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone ;
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

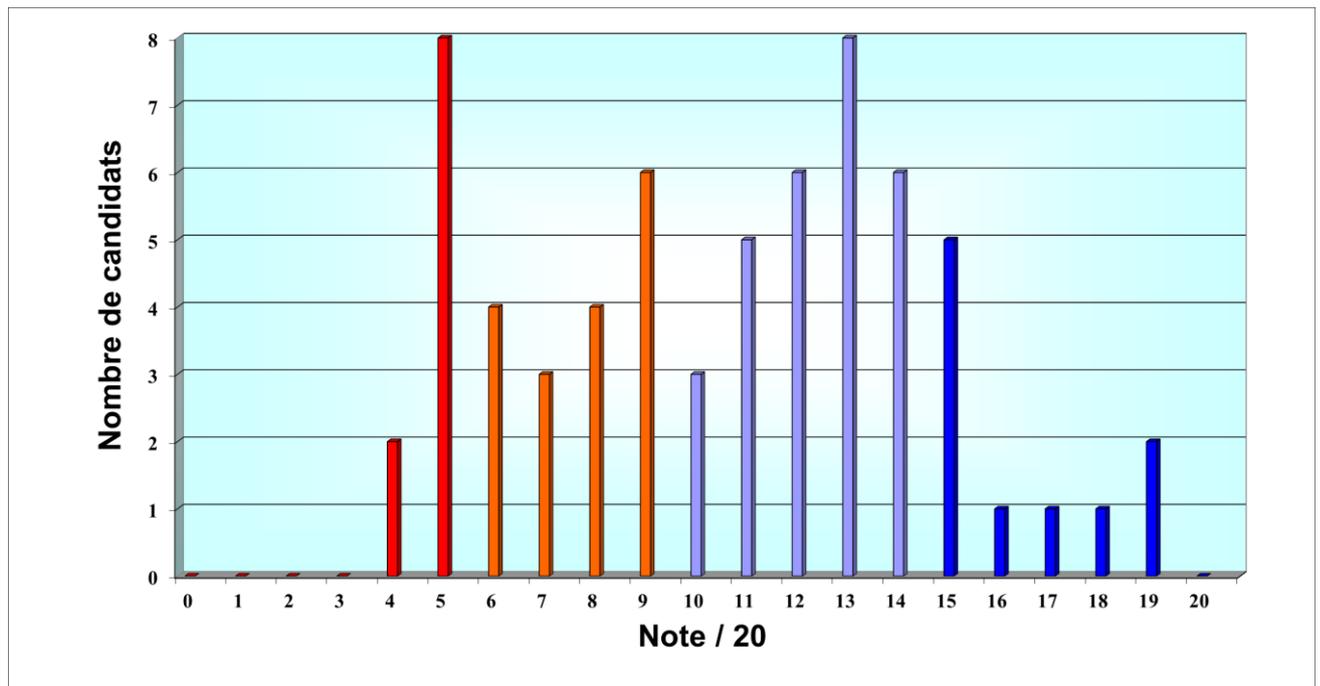
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **65**

Note maximale obtenue : **19/20**

Note minimale obtenue : **4/20**

Moyenne : 10,58/20



Rapport de l'examineur : Monsieur Karim CHABANI

Nature et déroulement de l'épreuve :

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 700 et 1 000 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

- rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique anglophone
- porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

Commentaires généraux :

Dans l'ensemble, les consignes générales ont été respectées, notamment en termes de durée. Certains candidats semblent néanmoins ne pas toujours s'attacher à mettre en pratique les

principes séparant le résumé et le commentaire alors qu'il y a une logique argumentative et d'évaluation (sur ce point, nous renverrons au rapport de l'année précédente). Prendre ses distances avec ces exigences est risqué, car cela implique de ne pas avoir tous les points qu'un exposé par ailleurs intéressant pourrait mériter. Faut-il rappeler cette évidence que personne n'a de points à perdre à un concours ? Cette question toute rhétorique invite aussi les candidats qui n'ont pas toujours étudié l'anglais comme première langue étrangère à la plus grande vigilance. Le jury a cette année encore fait preuve d'indulgence devant des prestations qui auraient mérité une note éliminatoire (remontée cette année à 4/20) en raison de la date récente de la réforme de ce concours. Il va de soi qu'au fur et à mesure que celle-ci vieillit, les attentes se renforcent. Ainsi, certains candidats ont donné l'impression, avec une grande candeur, de faire le choix de travailler préférentiellement une autre matière ou d'avoir favorisé l'entraînement écrit par rapport à l'oral.

Commentaires particuliers :

S'il fallait reprendre des points de méthode, nous nous permettrions de revenir sur deux aspects souvent défailants dans la plupart des prestations observées.

La première est rhétorique, mais elle n'est pas sans importance. Si l'amorce de l'introduction est mieux maîtrisée par la majorité des candidats, la conclusion est souvent négligée, voire absente ; or, cela a un effet négatif, donnant un sentiment de manque de maîtrise ou de problème de gestion du temps. En outre, cela semble indiquer aussi de la part du candidat-commentateur social une sorte d'indifférence face à son propre propos. Bien que les propos tenus au cours du développement doivent être mesurés et objectifs, une prise de position personnelle, pour peu qu'elle soit cohérente avec ce qui précède, peut servir efficacement de conclusion.

Une seconde question d'ordre méthodologique mérite d'être relevée. Les réflexions qui s'articulent autour de sujets d'actualité sont rarement purement spéculatives. Il convient donc de les appuyer sur des exemples factuels, cités avec précision. Trop souvent, un propos abstrait est vague ou trivial, voire sombre dans l'erreur ou la doxa par manque d'ancrage. Les meilleures prestations ont en effet été celles où la connaissance n'est jamais l'outil d'une démonstration de force érudite, mais au contraire un humble exposé cherchant à mettre en perspective les faits marquants de l'année écoulée.

Une certaine autonomie est en effet appréciée lorsqu'elle permet aux candidats d'approfondir d'eux-mêmes les questions de l'entretien plutôt que de répondre par monosyllabes ou par des phrases fragmentaires (en plusieurs occasions, nous avons eu à rappeler à des candidats de faire des phrases complètes, ce qui devrait aller de soi dans le cadre d'une épreuve de langues). Cette tendance assez déplorable est souvent jumelée à celle qui consiste à répondre en reprenant les termes de la question, mot à mot (- *Is the UK on the verge of a major political crisis ? – Yes, the UK is on the verge of a major political crisis.*)

Pour finir, précisons que cette épreuve n'est pas, en soi, une épreuve d'histoire ou de civilisation du monde anglophone, mais il est des fondamentaux du système politique et social qui doivent être maîtrisés afin de mieux comprendre le monde contemporain et ses enjeux. Ainsi, s'il est parfaitement envisageable de considérer les États-Unis comme un pays religieux, il n'est pas acceptable de forcer le trait jusqu'à dire qu'il n'y a pas de séparation de l'Église et de l'État. Le premier amendement doit être connu, non seulement par pure érudition, mais aussi pour fonder une critique argumentée de certains discours politiques du moment.

Il convient enfin d'attirer l'attention des candidats sur certaines questions qu'ils devraient se poser avant de présenter un concours comme celui-ci : que penser d'un candidat qui peine à

expliquer la différence entre la mission de la police et celle de l'armée ? Que dire de la candidate qui semble avoir du mal à se positionner sur la place des femmes dans l'armée ? Ces questions, soulevées dans l'entretien par les enjeux du texte, n'ont pas pour but de transformer celui-ci en entretien d'embauche, mais poussent à s'interroger sur les réelles motivations du candidat.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Le jury souhaite particulièrement attirer l'attention des candidats sur les problèmes de maîtrise linguistiques. La rubrique suivante reprend les fautes les plus courantes, sans grande variation par rapport aux années précédentes.

Le jury renouvelle son invitation à travailler, par exemple, à partir des exercices de prononciation, de vocabulaire, et de thèmes d'actualité que propose le site de la BBC (<http://www.bbc.co.uk/learningenglish>).

Il va de soi que la part relativement importante consacrée désormais aux documents audiovisuels doit être perçue comme un encouragement au visionnage et à l'écoute de bulletins d'informations, ce que l'accès à internet permet sans difficulté. Comme l'an dernier, rappelons que de nombreux candidats gagneraient à se tenir au courant par la "newsletter" de grands organes de presse anglophones, qui proposent également souvent des applications pour téléphones portables.

Liste d'erreurs fréquentes :

Grammaire et lexique

- La syntaxe des phrases interrogatives est toujours l'objet d'erreurs nombreuses (un candidat sur deux, environ) : « To what extent guns are a protection ? », « I will show to what extent is it possible to say... » (interrogative indirecte) ;
- « depuis » : since et for sont confondus ;
- le present perfect est rarement utilisé (« For a few months, Chancellor Merkel is » → has been) ;
- the United States est suivi d'un verbe au singulier et non au pluriel → the United States is ;
- il faut mettre un article défini devant United States, United Kingdom et European Union ; en revanche, il ne faut pas mettre d'article défini devant Ø Great Britain ;
- la proposition infinitive reste l'objet d'erreurs : « Trump wants that they leave » → Trumps wants them to leave ;
- le génitif n'est pas toujours prononcé : « people Ø rights » → people's rights ;
- l'expression des dates est très souvent fautive : « it was published Ø the thirty one December » : it was published on December the thirty-first / on the thirty-first of December ;
- les pronoms possessifs sont parfois confondus (où l'on perçoit souvent l'influence du français) : « The President and its wife », « violence and her consequences »... ;
- le participe passé est largement malmené : « the right to be forget », « this even has been using in order to... », « to be understand »... ;
- le sens des auxiliaires de modalité n'est pas toujours bien maîtrisé non plus que leur utilisation grammaticale (« he can to do », « he should using », « he may means » – erreurs très graves) ;
- la construction des groupes nominaux en N1's N2 est calquée sur le français : « the Obama's behaviour » = the behaviour of the Obama → Ø Obama's behaviour ; « another journalist's argument » (pour « un autre argument du journaliste ») = the argument of another journalist →

another argument of the journalist ('s) ; « a Machiavelli's book » = the book of a Machiavelli → a book by Machiavelli ;

-which et who sont utilisés de manière interchangeable : « a man which », « a policy who »...

- les verbes irréguliers ont donné lieu à de multiples erreurs : « he drewed », « he drived », « the policy leaded by Obama », « I have forgot », « I choosed »...

- before et after doivent être suivis d'une forme -ing, et non d'un infinitif complet, comme toutes les prépositions ;

- economical (≈ qui permet de faire des économies) est presque systématiquement utilisé à la place de l'adjectif economic, au sens beaucoup plus générique ;

- politic est généralement utilisé à la place de politics (« he stopped doing politic », policy (« the foreign politic of the US »), political (« this is a major politic issue ») et politician (« he is a famous British politic ») ;

-les accords verbaux sont souvent incorrects, en particulier lors de l'entretien : « he have », « he do », « A few years ago, people think that it is possible to... ») ;

l'expression de la quantité est très souvent problématique : confusion few / a few (« it was published Ø few months ago », (a) few / (a) little (« he has spent few time... »), much / many (« much things have been said », « many money »...);

- le prédicat d'existence (there is, there are) n'est pas toujours bien exprimé : « it exists », « if it had... » ;

- attention à ne pas confondre loss (substantif) et lost (participe passé) : « the lost of unity... »

-« traduire » se dit translate et non traduce, qui signifie « calomnier » ;

- les indéterminés (information, advice, news...) donnent lieu à de multiples erreurs : (« these information(s) are » pour « this information is », « a useful advice » pour « a useful piece of advice » / « some useful advice »...);

- media est déjà un pluriel en anglais : a medium → several media ; il ne faut donc pas dire « the medias » ;

-les expressions on the one hand / on the other hand sont souvent rendues de manière approximative (« for the first hand »...);

-certains candidats mettent des -s aux adjectifs, ce qui constitue une faute inqualifiable en anglais : « others countries », « differents arguments »... ;

- ne pas confondre people dans le sens de « gens » et people dans le sens de « peuple », car l'usage grammatical diffère : « the American people is » = « le peuple américain est », « Ø American people are » = « Les Américains sont » ;

-« intéressant » se dit interesting, et non interessant ;

- on ne dit pas « I am agree » / « I am not agree » mais I agree / I disagree ;

- on ne dit pas « the one of » / « the ones of » mais that of / those of ;

- like et as sont confondus dans de nombreux cas : « countries as Britain », « he is seen like a hero »... ;

- le fonctionnement de hundred / thousand / million / billion est à revoir (« 17 billions of dollars » → 17 billion Ø dollars ; « million Ø people admire him » « millions of people admire him ») ;

-society s'utilise généralement sans article défini : « the American society » → « Ø American society » ;

-les prépositions de base et leur usage doivent être maîtrisés : listen to et pas « listen Ø », different from et pas « different as », think of / about et pas « think to », 1984 by Orwell et pas « 1984 from Orwell », on TV et pas « at TV ». Attention en particulier à bien utiliser la préposition on avec le verbe comment : de trop nombreux commentaires commencent ainsi par la même erreur (« To comment Ø the text »...);

- on ne dit pas « at the line 29 », mais in, on ou Ø line 29 ;
- criticize à la 3e personne du singulier est rarement bien conjugué : il faut bien dire « the journalist criticizes » (compter 4 syllabes) ;
- the / Ø donne lieu à beaucoup d'erreurs ; « the life is hard nowadays », « the reality might be - disappointing »... Il ne faut pas confondre le générique et le spécifique ;
- « responsibility » / « responsible of » → « responsibility » / « responsible for » ;
- « it could remember us Obama » → it could remind us of Obama (to remember sth : se rappeler (de) qqch) ;
- les comparaisons sont à revoir : on ne dit pas « the same than » mais the same as, on ne dit pas «as big than» mais as big as, on ne dit pas « bigger that » mais bigger than ;
- « deceive » signifie « tromper » et non « décevoir » ;
- « he doesn't have to » ne signifie pas « il ne doit pas », mais « il n'est pas obligé de » ; pour exprimer le contraire de have to, il ne faut pas utiliser not have to mais must / ought not to, shouldn't... ;
- whose, parfois utilisé suivi d'un the fautif, et intégré dans une structure qui constitue un calque syntaxique du français, ou remplacé par which avec la même syntaxe : « The Dorchester Collection whose the sultan is [the owner] » → « The Dorchester Collection whose owner is the sultan ») ; « a text which the main subject is » → « a text whose Ø main subject / a text the subject of which is »... ;
- la différence entre critic / criticize / criticism / critical est à revoir ;
- « a dictatorship », « censure » → a dictatorship, censorship ;
- actual ne signifie pas « actuel », mais « réel », « véritable » : « the actual crisis » → the current crisis ;
- « too much aggressive » → too Ø aggressive (too much + nom indéénombrable).

Phonologie

Accents toniques mal placés

- 'event → e'vent
- 'percent → per'cent
- 'develop (et ses dérivés) → de'veloped
- to com'ment → to 'comment
- 'beginning → be'ginning
- 'consider → con'sider
- fo'cuses → 'focuses

Consonnes mal réalisées

- guilty, guarantee, Guardian: <gu> ne se prononce pas /gw/, mais /g/ ;
- answer : le <w> est muet ;
- should / would / could : le <l> est muet ;
- notice, comparison : les consonnes en gras se prononcent /s/ et non /ʃ/ ;
- debt : le est muet ;
- knowledge, psychology : souvent (mais pas toujours), lorsqu'un mot commence par deux consonnes, on n'en prononce pas la deuxième ; c'est le cas ici, où le <k> et le <p> en gras sont muets ;
- also : le <s> se prononce /s/ et pas /z/ ; who : attention, ce mot se prononce /hu:/ et non /wu:/
- enough : <gh> se prononce /f/ et non comme s'il équivalait à <th> ;
- crisis : le premier <s> se prononce /s/ et non /z/.

Voyelles souvent mal réalisées

author : <au> n'est pas diphtongué et se prononce /ɔ:/ ;

now : <o> se prononce /aʊ/ et non /əʊ/ (= « no ») ; idem pour crown ;

great : <ea> est diphtongué et se prononce /eɪ/, pas /i:/ (= greet) ;

biased : se prononce /'baɪəst/ et non /bjeɪzd/ ou autre prononciation fantaisiste ;

says : si ce verbe est diphtongué à l'infinitif (/seɪ/, il ne l'est pas à la troisième personne du singulier au présent simple (/sez/) ;

idea : si <ea> n'est pas diphtongué (aɪ'diə), le mot change de sens → /aɪ'di:/ = ID = carte d'identité ;

world, word, work : le <o> se prononce /ɜ:/ ; prononcé /ɔ:/, il donne un autre mot (walled, ward, walk...) ;

pleasant : <ea> se prononce /e/ et non /i:/ ;

real : <ea> se prononce /ɪə / et non « à l'espagnole » ;

movement : le <o> se prononce /u:/ et pas /ɒ/ ;

also : le <a> se prononce /ɔ:/ et pas <æ > ;

women : au pluriel, les deux voyelles se prononcent /ɪ/ ;

country : <ou> n'est pas diphtongué, mais se prononce /ʌ/ ;

practise, imagine, examine : le <i> se prononce /ɪ/ et non /aɪ/ ;

Britain : <ai> n'est pas diphtongué, mais ne prononce /ə/, voire ne se prononce pas (/ˈbrɪt(ə)n/) ;

crisis : le <i> se prononce /aɪ/ et non /i/ ;

those : le <o> ne se prononce pas /u:/, mais /əʊ/.

De manière générale, les terminaisons en -ed sont mal réalisées : leur prononciation (/ɪd/, /t/, /d/, mais en aucun cas /ed/) dépend de la consonne qui les précède.

Exemples d'articles donnés :

“How greens and sceptics read the Biblical creation story”, *THE ECONOMIST*, Sep 30th 2015

“Expanding school selection entrenches privileges”, *THE GUARDIAN*, Oct 15 2015

“Some Inconvenient Gun Facts for Liberals”, *THE NEW YORK TIMES*, Jan. 16, 2016

“Trump wants GOP to be 'worker's party.' Already there?”, *THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR*, May 27, 2016

“Policing language prevents us from badly-needed discourse”, *TIME*, June 6, 2016

Les documents sonores cette année ont été extraits de la BBC, de ABC et de NPR, dont les sites internet sont aisément accessibles.

Les documents vidéo ont été tirés de SKY News, CNN, Comedy Central, Channel 4, Fox News, et HBO qui peuvent être facilement consultés sur leurs sites respectifs.

7) Épreuve d'allemand

coefficient 8 en langue vivante 2, coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : **l'allemand**, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

-rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

-porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.2.4. Épreuve *facultative* de troisième langue vivante ou ancienne.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi **l'allemand**, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (cf. CECRL).

...

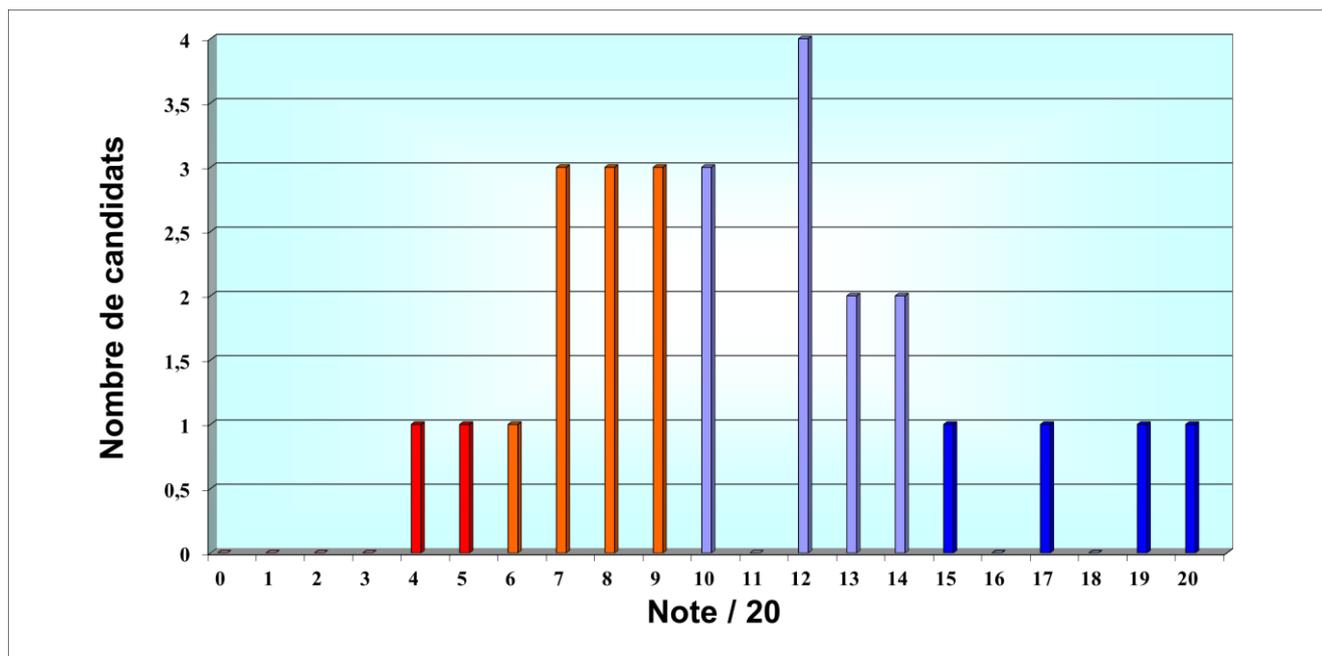
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **27** (dont 26 en LV2 et 1 en LVF)

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **4,5/20**

Moyenne : **10,74**



Rapport de l'examinateur : Monsieur Rainer POHL

Commentaires généraux :

Le fait que la moyenne ait augmenté cette année pour s'établir à 10,7/20 s'explique essentiellement par la présence, parmi les candidats en LV2, de deux élèves-officiers allemands bilingues.

Il paraît donc judicieux de reprendre le constat déjà fait par le rapporteur de la session 2015: les prestations entendues ont été très contrastées.

Beaucoup de candidats avaient de toute évidence très envie d'intégrer l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et s'étaient préparés avec sérieux et efficacité. Le jury a ainsi été ravi d'entendre des résumés synthétiques et des commentaires bien structurés dans une langue fluide permettant le développement d'une réflexion personnelle nuancée.

D'autres candidats ont, en revanche, donné l'impression d'avoir consacré un temps très insuffisant à la préparation de cette épreuve tout au long de l'année, commettant des erreurs de langue grossières, voire n'étant pas en mesure de communiquer : 12 des 25 candidats non bilingues ont eu un résultat inférieur à 10/20.

Une prestation orale en langue étrangère ressemble à plusieurs titres à l'interprétation d'un morceau de musique: si les désinences sont erronées ou absentes, si la syntaxe est malmenée, le lexique approximatif et la prononciation maladroite, c'est toute l'harmonie et le rythme de la langue qui en pâtissent. On finit par ne plus rien comprendre au bout de quelques minutes.

Les bonnes prestations orales ont été, en revanche, parfaitement compréhensibles et surtout agréables à entendre. Certains candidats, un peu plus faibles en allemand, ont su trouver une rhétorique et une gestuelle appropriées pour se montrer convaincants et capables de communiquer avec l'examinateur. Il est vrai qu'un oral est aussi un exercice rhétorique très particulier où la personnalité du candidat et sa force de conviction sont des leviers non négligeables.

Seulement deux candidats ont intégré dans leur explication des connaissances "transversales", l'un avec une citation du "Erlkönig" de Goethe, l'autre avec une allusion à "Utopia" de Thomas Moore. Bien utiliser certaines questions étudiées au cours de votre préparation (allemand, anglais, philosophie, français, histoire-géographie) peut enrichir votre argumentation.

Commentaires particuliers :

Cette année, deux élèves-officiers allemands figuraient parmi les candidats au concours d'entrée de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Ils ont non seulement habilement exploité les contenus du document proposé, mais sont aussi passés à une analyse stylistique du texte, ce qui leur a permis d'approfondir autrement leur sujet.

Quant au travail sur document audiovisuel, cette première expérience dans le cadre du concours s'avère très satisfaisante. Certes, on ne peut "lire" un passage d'un tel document, mais certains candidats ont habilement cité des notions-clés du reportage. Pour le commentaire personnel, aucune différence particulière n'a été observée par rapport à un document texte.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Pour se préparer au travail avec un document audio ou vidéo, il est possible de se référer aux sites de presse et de radio-télévision (notamment ARD et ZDF: Mediathek). Une source particulièrement intéressante est aussi la série "Video-Thema" sur Deutsche Welle qui met à disposition les reportages des années précédentes. Tout comme la lecture, une écoute régulière de ces reportages est un moyen efficace non seulement pour suivre l'évolution des enjeux sociétaux, mais aussi pour entendre un allemand de qualité.

Inutile de dresser ici une liste des erreurs observées lors des oraux de cette année, une telle liste ne vous permettrait pas forcément d'améliorer votre niveau de langue. Essayez plutôt de bien profiter des conseils prodigués par vos professeurs en cours et plus particulièrement par vos colleurs. Demandez-leur de vous indiquer les moyens d'améliorer votre prononciation et votre façon de formuler, et vérifiez bien auprès d'eux si vous parvenez à progresser. Il va de soi qu'une "prise de parole spontanée" en cours est une pratique indispensable pour gagner en confiance et se sentir à l'aise dans un oral de langue vivante.

Comment, au cours de vos deux années de préparation, rester en contact avec le monde germanophone ? Certains d'entre vous auront la possibilité de voyager et/ou de profiter d'un bon contact existant depuis un échange scolaire. D'autres pourront chercher à travailler pendant l'été en Allemagne: le site du Cidal (Centre d'information de l'Ambassade d'Allemagne), propose la brochure "Recherche d'emploi et de stages en Allemagne".

Un moyen particulièrement efficace pour progresser en allemand est la lecture en autonomie de textes fictionnels ou non-fictionnels. Consacrer un moment de la semaine bien identifié à la lecture d'un ou de plusieurs articles d'un journal papier peut s'avérer un rituel précieux. Pendant les vacances scolaires, vous pourrez lire une nouvelle, voire un roman. Pour choisir un texte littéraire, suivez les conseils de vos enseignants, du documentaliste de votre CDI, ou encore de votre libraire. Si vous habitez près d'un Goethe Institut (Paris, Lille, Lyon, Bordeaux, Nancy-Strasbourg, Toulouse), la bibliothèque ou salle de lecture est à votre disposition.

La plupart des prestations orales ont été bien structurées. Mais faut-il pour autant annoncer un plan détaillé ? Le plus souvent, cela crée un effet de "redite" et risque de nuire à l'originalité de votre présentation. L'annonce d'un plan plutôt succinct suffira.

N'oubliez pas qu'il s'agit avant tout de démontrer la qualité de votre allemand. C'est de toute évidence la condition *sine qua non* d'un oral bien réussi. Dans votre commentaire, la justesse de vos réflexions et une approche personnelle seront appréciées. Pensez à soigner votre conclusion. Vous pouvez rappeler les points essentiels de votre commentaire et terminer par une phrase bien formulée qui servira de passerelle à l'échange avec l'examineur. Dans cet échange, votre personnalité comptera pour beaucoup : n'ayez pas peur de défendre vos convictions pour arriver à une véritable discussion.

Sujets proposés :

Cette année, un seul document vidéo a été proposé ("Rente – Nein Danke!", Video Thema - Deutsche Welle 25.02.2015, durée : 4m19).

Les autres se sont vu proposer des articles de la presse germanophone recouvrant des phénomènes de société allant des questions environnementales aux problèmes que pose la liberté religieuse dans le monde du travail, en passant par les conséquences de la crise migratoire. Si plusieurs articles ont été raccourcis pour respecter la limite réglementaire, aucun n'a été retravaillé afin de garder l'authenticité du document. Les aides lexicales ont été peu nombreuses et réservées à des notions techniques ou rares.

- "Deutschland als Ersatzweltmacht", Holger Schmale, Frankfurter Rundschau 11.02.2016
- "Auf Grenzen angewiesen", Reinhard Müller, Frankfurter Allgemeine Zeitung 16.12.2015
- "Integration geht nicht ohne Assimilation", Alexander Grau, Cicero 16.01.2016
- "Gott vor Gericht", Boris Jan Schiemzik, Die Welt, 05.05.2016
- "Deshalb ist es sinnvoll, Embryonen zu testen", Anke Fossgrén, Tagesanzeiger (Zürich) 19.05.2015
- "Schränkt! Uns! Ein!", David Böcking, Der Spiegel 07.12.2015
- "Mit 25 Jahren noch im Kinderzimmer", Frankfurter Allgemeine Zeitung 02.05.2016

La seule candidate en langue facultative avait un sujet sur l'évolution du télétravail dans les entreprises allemandes :

- "Der sinnlose Widerstand der Firmen gegen Homeoffice", Inga Michler, Die Welt 19.11.2015

8) Épreuve d'espagnol

coefficient 8 en langue vivante 2, coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'**espagnol**, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

-rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

-porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.2.4. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (cf. CECRL).

...

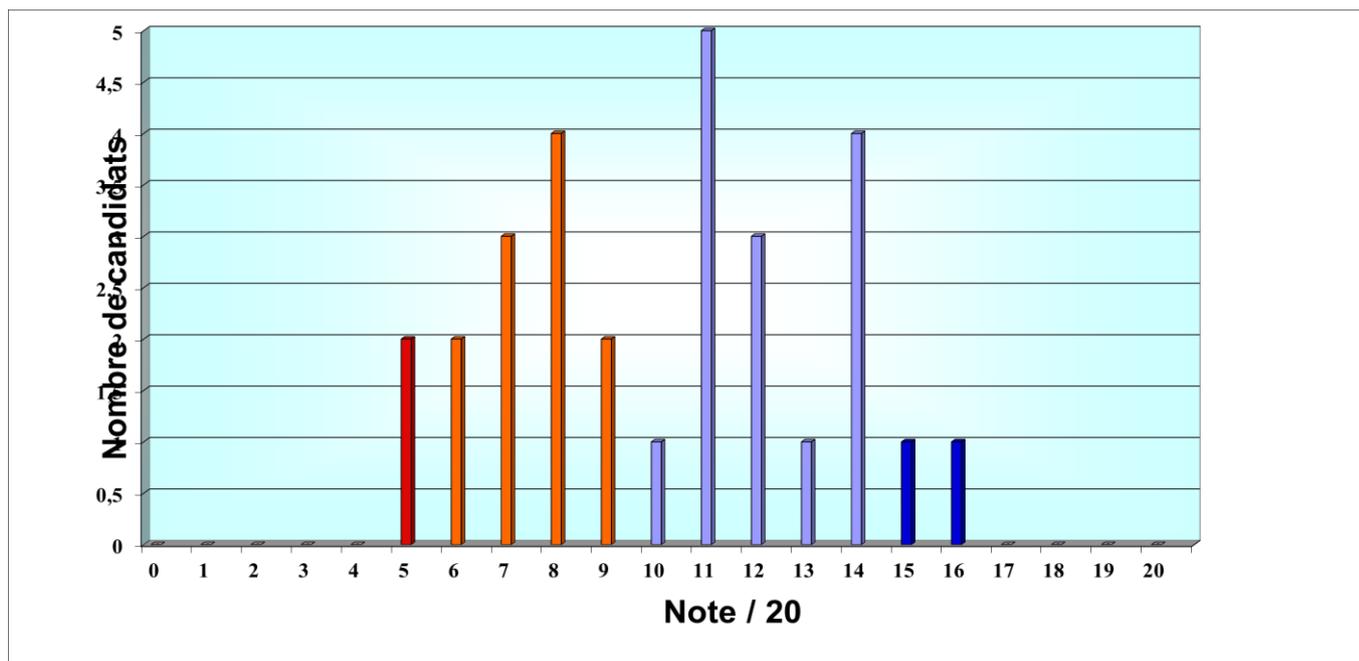
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **29**

Note maximale obtenue : **16/20**

Note minimale obtenue : **5/20**

Moyenne : **10,13/20**



Rapport de l'examineur : Madame ARTUS

Commentaires généraux :

Comme les années précédentes, les prestations demeurent très hétérogènes, les notes allant de 5 à 16 pour les 29 candidats qui ont présenté l'espagnol. Deux points sont essentiellement évalués lors de l'épreuve : la maîtrise de la langue espagnole (point primordial) ainsi que la connaissance du monde hispanique. Au cours des deux années de préparation, les candidats doivent donc fournir un travail acharné afin d'aboutir à un bon niveau de langue et de connaissances. Pour ce faire, il est essentiel de lire régulièrement l'actualité et d'être au fait des changements majeurs du monde hispanique (Amérique Latine comme Espagne).

Commentaires particuliers :

Richesse et correction de la langue espagnole :

Trop nombreux sont encore les candidats qui commettent des fautes graves de vocabulaire, de syntaxe et de conjugaison.

Il convient, lors de votre préparation, de maîtriser les points suivants sur lesquels les candidats achoppent trop souvent :

- . la différence entre ser et estar afin d'éviter des erreurs basiques telles que « está un texto » ; « está el fin » ; « ser contento » ; « están migrantes »
- . les genres et ce afin d'éviter les confusions telles que : « una vídeo » ; « una sistema » ; « este crisis » ; « las límites » ; « la dolor »
- . la différence entre desde et desde hace
- . les emplois du subjonctif pour éviter « no quiere que se hace » ; « teme que hace »
- . la forme emphatique « es el Rey que lo hace »
- . la différence entre por et para

- . l'expression de l'obligation pour éviter tener de au lieu de tener que
 - . la différence entre mismo et incluso/ hasta
 - . la maîtrise de la proposition subordonnée conditionnelle en espagnol pour éviter l'emploi de « si había » au lieu de « si hubiera »
 - . la distinction entre algo et alguien ; nada et nadie ; eso et ese
 - . la traduction du verbe devenir
 - . l'emploi du subjonctif imparfait après como si
 - . la conjugaison
- En effet, certains candidats ont multiplié les erreurs de conjugaison : se traduzco au lieu de se tradujo ; se refiero au lieu de se refiere ; muestro au lieu de mostró .
- . l'emploi des temps : de trop nombreuses fois, l'imparfait est employé abusivement pour remplacer le passé simple : había au lieu de hubo

À cela s'ajoute les mots de vocabulaire non maîtrisés : evolar au lieu de evolucionar ; pasarse au lieu de pasar ; juzgamiento au lieu de juicio ; población au lieu de población ; dictatura au lieu de dictadura ; suceder au lieu de tener éxito ; aviso au lieu de opinión ; en facto au lieu de de hecho ...

Phonologie :

Veillez à prononcer correctement « in » et à ne pas substituer la prononciation française à l'espagnole. Le R doit également être travaillé. L'idéal reste la pratique de la langue dans le pays. A défaut d'aller en Espagne ou en Amérique Latine, l'écoute régulière de compréhensions orales est un moyen d'améliorer son niveau de langue et sa prononciation.

Méthodologie :

Veillez vous référer au rapport de jury 2015 pour la méthodologie.

Connaissances culturelles :

Si certains candidats maîtrisaient les thèmes qu'ils ont été amenés à étudier, d'autres ont, malheureusement, été gênés par leur manque de connaissances, frein à une analyse cohérente du texte. Ainsi, certains ont semblé découvrir la réalité des fonds vautour ou des Maras tout comme de l'Axe Bolivarien. Cette méconnaissance de l'actualité hispanique leur a porté préjudice. Les futurs candidats doivent donc veiller à se tenir au courant de l'actualité, des réalités sociales, économiques et politiques des pays hispanophones. Certains candidats ont tenté de cacher leur « inculture » en détournant le sujet. Ainsi, un candidat qui devait étudier la question du Plan Condor a fait une analyse sur la violence en Amérique Latine et notamment au Mexique du fait des cartels, chose à éviter.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Comme cela avait été évoqué dans les précédents rapports de jury, l'épreuve de langue ne peut se préparer au dernier moment et seul une préparation régulière et sérieuse permettra au candidat/ à la candidate de maîtriser les structures grammaticales, un vocabulaire riche tout

comme les connaissances de civilisation et d'actualité nécessaires à l'analyse du document le jour du concours.

Exemples de sujets proposés lors de la session 2016 :

- . El reto de no recaer, George Gray Molina, 15/05/2016, El País
- . Kerry reclama ante la OEA que Venezuela acepte el referéndum revocatorio, Silvia AYUSO, 15/06/2016, El País
- . Los presidentes latinoamericanos y la tentación de repetir, [Felipe SÁNCHEZ](#) , 4/03/ 2016 , El País
- . La imagen del Rey se refuerza en medio del descrédito de la política ; [18/06/2016 ; El País](#)
- . Chavización total: la campaña española gira en torno a Venezuela ; [Martín Rodríguez Yebra](#) ; 25/05/2016 -La Nación
- . Video de Antena 3 sur le sort de la Infanta Cristina
- . Video de Telesur "Tribunal federal (argentine) da sentencia a acusados del Plán Cóndor"

9) Épreuve d'italien

coefficient 8 en langue vivante 2- coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, **l'italien**, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

-rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

-porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.2.4. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (cf. CECRL).

...

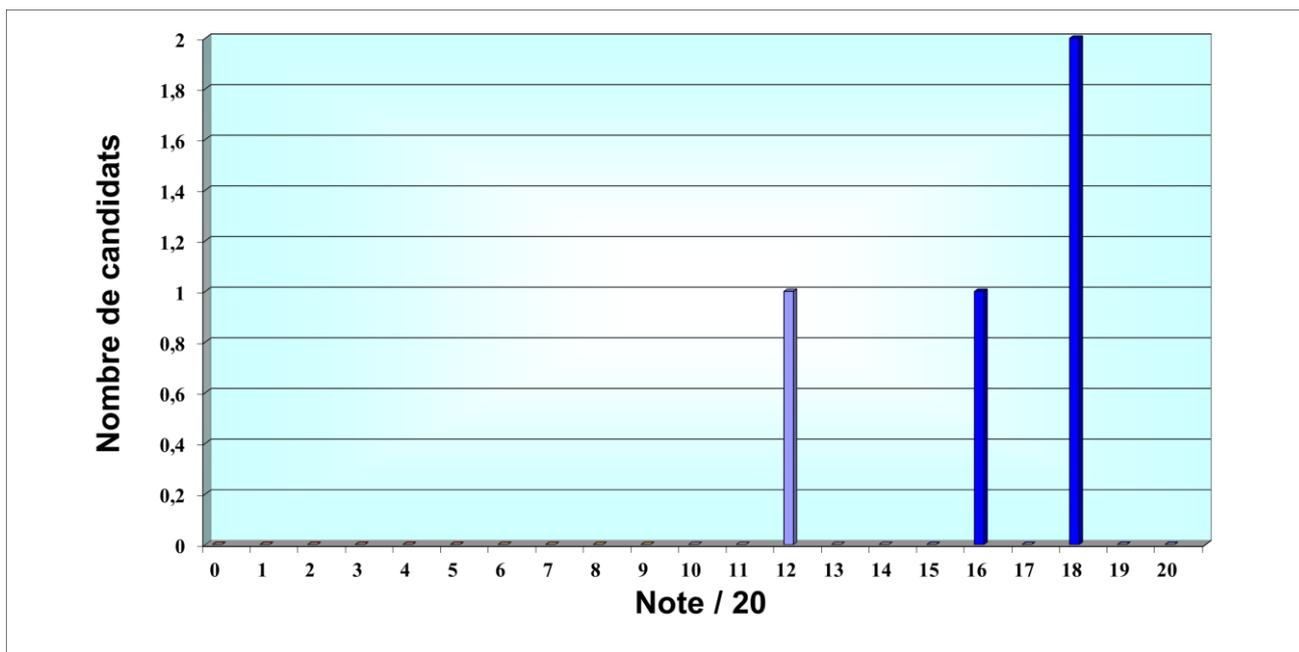
Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **4**

Note maximale obtenue : **18/20**

Note minimale obtenue : **12/20**

Moyenne : **16/20**



Rapport de l'examinateur : Madame Fiorenza DONELLA

Nature et déroulement de l'épreuve :

Selon les références réglementaires (Arrêté du 29 mars 2016 relatif au Concours d'Admission à l'École Spéciale Militaire de Saint Cyr – Version consolidée au 14 mars 2015), les épreuves de première et **deuxième langue vivante** portent obligatoirement sur l'anglais et sur la langue choisie par le candidat comme deuxième langue à l'écrit.

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte (500-700 mots), support vidéo (5 minutes environ), support audio (2,30 minutes environ)) de 20 minutes maximum suivi par un entretien plus approfondi avec l'examinateur autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée. Le niveau souhaitable pour l'italien correspond à B2.

Pour **l'épreuve facultative**, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examinateur et portant sur un document (texte (500 mots maximum), support vidéo (3 minutes environ), support audio (1,30 minute) ou support visuel). Le niveau souhaité pour l'italien correspond à B1.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Commentaires généraux :

Les candidats ont su maîtriser l'épreuve avec aisance. Une certaine assurance au niveau linguistique, une bonne gestion de la préparation de l'épreuve, une bonne prise de notes de synthèse, la capacité d'organiser avec aisance le résumé de l'article ainsi que la transition vers le commentaire et ensuite vers la mise en évidence d'une problématique.

Le commentaire et la problématique ont mis en évidence une bonne connaissance de l'environnement social et économique propre à l'Italie et à ses dynamiques actuelles, y compris

la présentation des pourcentages liés au PIB, aux dépenses, aux ventes de produits, au tourisme, ce qui donne une bonne perception de la connaissance des réalités italiennes.
Les candidats ont su apporter leurs explications et points de vue au moment de la discussion.

Commentaires particuliers :

Nous avons préféré garder une cohérence sur les épreuves en ne proposant pour cette année que des supports écrits, mais l'utilisation de supports audiovisuels pourra être envisagée.

Une attention particulière doit toujours être portée au lexique : quelques exemples de fautes remarquées :

« la famosità » à la place de « notorietà », « fama »

« la compra » à la place de « l'acquisto »

« una cultura molto pesante » à la place de « una cultura notevole, importante »

Attention aussi à la déclinaison des verbes en -ire :

Contribuire : plutôt que « contribue » « contribuisce »

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Les candidats de cette année ont travaillé sérieusement pour préparer l'épreuve et ont eu les résultats souhaités. Nous conseillons aux candidats de s'exercer pour l'oral, pour améliorer leur fluidité et la prononciation, de suivre l'actualité à travers la presse écrite, mais aussi journaux télévisés.

Pour l'enrichissement lexical, beaucoup de manuels sont disponibles pour revoir les champs lexicaux.

Pour le commentaire, il est important d'avoir lu des ouvrages généraux sur la civilisation italienne, l'histoire de l'Italie et des ouvrages de réflexion sociologique qui permettent de comprendre les spécificités de l'Italie par rapport aux autres pays européens.

Exemples de sujets proposés lors de la session 2016 :

Les articles de presse utilisés cette année étaient tirés de :

- La Repubblica, L'Expo Milano un anno dopo (30/04/2016)
- La Stampa, Porto di Venezia e Caritas (juin 2016) (épreuve facultative)

10) Épreuve d'arabe moderne

coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, **l'arabe moderne**, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, **l'arabe moderne** et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

-rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

-porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.2.4. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le chinois.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, **en arabe moderne** et en chinois pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (cf. CECRL).

...

Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **1**

Note obtenue : **12/20**

Rapport de l'examineur : Monsieur Youssef ALHAMADAH

Commentaires généraux :

Un seul candidat a présenté l'arabe littéral moderne en LVF cette année, toutes filières confondues. Le niveau a été à peine satisfaisant. Il est difficile de tirer des conclusions à partir d'une seule prestation. Le jury regrette la baisse du nombre des candidats par rapport aux années précédentes.

Commentaires particuliers :

Le jury constate malheureusement le manque de préparation de cette épreuve qui, comme le rappellent les textes réglementaires, doit se dérouler en arabe littéral moderne. Il ne suffit pas d'avoir quelques notions en tel ou tel dialecte pour se présenter à cette épreuve.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats de faire un effort particulier pour maîtriser le système graphique et de s'entraîner à lire régulièrement.

Il est important que les futurs candidats sachent se présenter de manière compréhensible, parler avec des phrases simples de leurs études, de leurs loisirs, de leur environnement immédiat... Pour ce faire, un travail sur la conjugaison et sur les structures de base est nécessaire. La connaissance des termes interrogatifs est absolument nécessaire dans tout échange avec l'examineur.

Enfin un minimum de culture générale concernant le monde arabe est requis dans ce type d'épreuve.

11) Épreuve de chinois

coefficient 8 en langue vivante 2- coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : latin ou grec ancien.

2.2.1.3.1. Les épreuves de première et deuxième langue vivante

Ces épreuves consistent en un commentaire de document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel) suivi d'un entretien plus approfondi autour d'un ou plusieurs thèmes d'actualité suggérés par le document.

Le candidat fait à cette occasion la preuve de ses connaissances concernant la civilisation de l'aire linguistique concernée.

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois** à B1 ;
- pour les autres langues vivantes, à B2.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le **chinois** ;
- l'une des langues anciennes suivantes : le grec ancien ou le latin.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le **chinois**, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.2. Épreuve de deuxième langue vivante.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être comprise entre 500 et 700 mots.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 5 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 2 minutes et 30 secondes.

Dans tous les cas, le candidat doit :

-rendre compte du document en considérant la spécificité de l'aire linguistique concernée ;

-porter un regard analytique et critique sur le document.

Le candidat est interrogé sur certains aspects de son exposé et est invité à approfondir et élargir sa réflexion sur les points suggérés par le document.

2.2.4. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne.

Le support de l'épreuve remis au candidat pourra être un document écrit ou numérique (vidéo ou audio).

S'il s'agit d'un document écrit, sa longueur doit être de 500 mots maximum.

S'il s'agit d'un document vidéo, sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.

S'il s'agit d'un document audio, sa durée ne doit pas excéder 1 minute et 30 secondes.

Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes : la compréhension et l'expression orale, en particulier en interaction.

Pour cette épreuve, le candidat choisit une langue vivante différente de celles choisies dans les épreuves précédentes parmi l'allemand, l'arabe moderne, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe ou le **chinois**.

Il sera en lien avec l'actualité de l'aire linguistique concernée.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Il ne sera pas demandé de traduction.

L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat.

Le niveau attendu en russe, en arabe moderne et en **chinois** pour cette épreuve correspond à A2 au minimum ; pour les autres langues vivantes à B1 (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Quels que soient la langue et le niveau de l'épreuve, les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants : la précision de la compréhension, l'aisance, la correction, l'étendue lexicale et la capacité à interagir (cf. CECRL).

...

Rapport de l'examineur : Madame Ying ZHOU

Répartition des notes :

Nombre de candidats interrogés : **1**

Note obtenue : **17/20**

Nature et déroulement de l'épreuve :

Le support de l'épreuve remis au candidat est un document numérique (audio). Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. L'épreuve consiste en un entretien conduit par l'examineur à partir du document proposé au candidat. Cette épreuve a pour but de tester les compétences langagières suivantes: la compréhension et l'expression orales, en particulier en interaction.

Commentaires généraux :

Un seul candidat admissible a choisi de se présenter cette année à l'épreuve de langue vivante facultative en chinois.

Compréhension orale:

- Le candidat a su identifier le thème traité dans le support audio. Les informations principales ont été relevées et l'essentiel a été compris. Il s'agit d'un article tiré d'un journal intitulé Jeunesse de la Chine.
- Pendant l'entretien, le candidat a compris la plupart des questions avec un débit normal de la part de l'examineur.

Expression orale:

- Le candidat a su commenter le texte audio d'une manière structurée et globalement claire.
- Le candidat a su s'exprimer dans une langue globalement compréhensible malgré quelques erreurs.
- En revanche, le candidat a demandé à deux ou trois reprises à l'examineur des mots compliqués en chinois, ce qui ne correspond pas tout à fait à l'esprit du concours: il vaut mieux en effet trouver des solutions en expliquant en périphrase qui est aussi une compétence importante quand on s'exprime dans une langue étrangère.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

C'est la première fois qu'un candidat admissible aux concours d'ESM se présente à l'épreuve orale de chinois. Le résultat est assez satisfaisant et encourageant. Le niveau du candidat à l'oral est tout à fait honorable pour une langue vivante facultative.

12) Épreuve de latin - grec

coefficient 8 en langue vivante 2 - coefficient 4 en langue facultative

Références réglementaires :

(Arrêté du 29 mars 2016 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr).

2.2.1.3. Les épreuves de langues.

Elles sont obligatoirement au nombre de deux.

Pour l'épreuve de première langue vivante, la langue imposée est l'anglais.

Pour l'épreuve de deuxième langue, le candidat choisit :

- parmi les langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ; ou
- parmi les langues anciennes suivantes : **latin ou grec ancien.**

2.2.1.3.2. L'épreuve de langue ancienne.

L'épreuve consiste en une traduction, un commentaire personnel et un entretien en langue française avec l'examineur, à partir d'un texte. Pendant le temps de préparation, le candidat peut disposer d'un dictionnaire.

Aucun programme n'est fixé pour cette épreuve.

2.2.2. L'épreuve facultative de langue

L'épreuve porte sur une troisième langue différente de celles des épreuves de langue précédentes, choisie parmi :

- l'une des langues vivantes suivantes : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe moderne, le russe ou le chinois ;
- l'une des langues anciennes suivantes : **le grec ancien ou le latin.**

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

En langue vivante, l'épreuve consiste en un entretien en langue étrangère conduit par l'examineur et portant sur un document (texte, support vidéo, support audio ou support visuel).

Le niveau souhaitable correspond :

- pour le russe, l'arabe moderne et le chinois, à deux ans d'enseignement, soit A2 ;
- pour les autres langues vivantes, à celui d'une deuxième langue vivante au baccalauréat, soit B1.

En langue ancienne, l'épreuve consiste en la traduction d'un texte tiré d'une liste de texte illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Cette liste de textes est définie chaque année par circulaire annuelle sous timbre DRHAT/SDF.

La traduction est suivie d'un entretien avec l'examineur en langue française et en rapport avec le texte.

Explicitation de l'épreuve :

(Instruction n°1416/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 17 avril 2015)

2.2.3.3. Épreuve de langue ancienne.

Un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue et de culture de l'Antiquité ; le candidat est donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque ainsi que sur les enjeux historiques, littéraires et culturels de l'extrait proposé. La connaissance des notions fondamentales d'histoire et de littérature anciennes constitue donc une aide précieuse pour le commentaire.

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte. Il procède à la traduction d'un passage délimité par l'examineur et propose le commentaire de la totalité de l'extrait. L'organisation du commentaire (linéaire ou organisé) est laissée au libre choix du candidat.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat, à préciser d'autre part les enjeux littéraires, historiques et culturels de l'extrait et, enfin, à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

2.2.4. Épreuve facultative de troisième langue vivante ou ancienne.

...

Si le choix du candidat porte sur **une langue ancienne** (grec ancien ou latin), un dictionnaire (par exemple, le « Gaffiot » pour le latin, le « Bailly » pour le grec) peut être mis à la disposition du candidat au choix du jury. Ce choix, effectué préalablement, est définitif pour l'ensemble du concours.

L'épreuve en langue ancienne - latin ou grec - consiste en la traduction d'un extrait tiré d'une liste de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec.

Cette liste fait l'objet d'une circulaire annuelle sous le timbre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre sous-direction formation (DRHAT/SDF).

Lors de l'épreuve, le candidat présente rapidement le texte, puis il procède à la traduction de l'extrait. Il conclut en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

L'entretien vise à revenir sur la traduction proposée par le candidat ; il veille à élargir la réflexion, en s'intéressant à la postérité du texte ou en tissant des liens entre le monde antique et le monde moderne.

Répartition des notes :

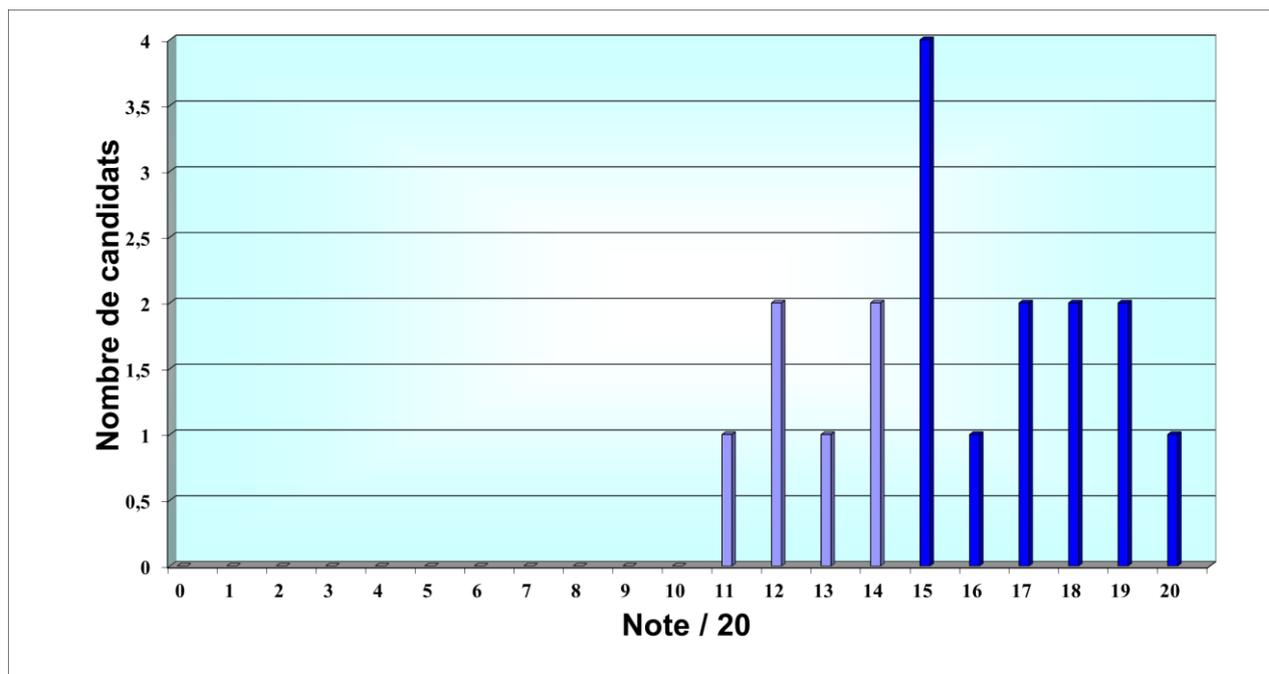
Il y a eu cette année un candidat en grec ancien, dix-sept candidats en latin, dont sept en langue facultative.

Nombre de candidats interrogés : **18**

Note maximale obtenue : **20/20**

Note minimale obtenue : **11/20**

Moyenne : **15,55/20**



Rapport de l'examineur : Monsieur François PICHOT

Nature et déroulement de l'épreuve :

Épreuve de langue ancienne.

Il n'y a pas de programme spécifique pour cette épreuve : les extraits sont tirés de la littérature classique latine ou grecque. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Le candidat est interrogé sur un texte d'une trentaine de lignes, dont il doit traduire une partie (une quinzaine de lignes) et qu'il doit ensuite commenter dans son intégralité. (La partie qui ne doit pas être traduite est proposée à la fois dans sa langue d'origine, et dans une traduction). L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. L'essentiel de l'épreuve consiste en la traduction, mais le commentaire n'est pas à négliger pour autant. Le niveau attendu est celui de la classe de Première Supérieure.

Épreuve facultative de langue ancienne.

Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la note de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'admission et sont affectés du coefficient 4.

L'épreuve en langue ancienne consistera en la traduction, suivie d'un commentaire, d'un texte tiré d'un groupement de textes illustrant un aspect important du monde romain ou du monde grec. Ce groupement est défini chaque année par une circulaire ministérielle. La traduction est suivie par un commentaire du texte. L'exposé est suivi par des réponses en langue française aux questions posées par l'examineur. Le niveau de l'épreuve est celui du baccalauréat, avec une bonne connaissance de la grammaire. Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un dictionnaire (Gaffiot pour le latin, Bailly pour le grec ancien).

Commentaires généraux :

Lors de l'épreuve, le candidat **présente rapidement le texte, le lit, le traduit, puis le commente** en mettant l'accent sur un aspect historique, littéraire ou culturel du texte.

La traduction est la partie essentielle de l'épreuve, elle ne doit pas être sacrifiée au profit du commentaire, qui peut enrichir la prestation, mais qui ne saurait la constituer à lui seul. L'épreuve de latin ou de grec est une épreuve de langue, le candidat sera donc jugé sur sa connaissance de la langue latine ou grecque, sur sa connaissance de la syntaxe, de la morphologie et des règles principales de grammaire. Il faut donc, tout au long de l'année, revoir conjugaisons et déclinaisons, afin de démontrer sa maîtrise de la langue ancienne. Ces connaissances jouent un grand rôle lors de la reprise, lorsque le candidat est interrogé sur un groupement de mots mal traduits.

Le commentaire vise à dégager l'intérêt littéraire, historique et stylistique du texte, en s'appuyant précisément sur les mots de l'extrait. La connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes peut être une aide précieuse pour enrichir le propos. La reprise procède en deux temps : d'abord le candidat est invité à revenir sur quelques points de la traduction, et à corriger certaines analyses syntaxiques, morphologiques ou grammaticales. Il est interrogé ensuite sur quelques-unes des idées exprimées dans le texte.

Commentaires particuliers :

Les prestations de cette année ont été satisfaisantes, certaines excellentes.

Il faut veiller cependant à davantage de rigueur dans l'analyse logique de la phrase. Les propositions infinitives, relatives, interrogatives, principales ou subordonnées ne sont pas toujours bien perçues. On attend du candidat qu'il connaisse les différents usages du subjonctif, plus fréquent en latin qu'en français. Des étourderies peuvent être aisément évitées : il faut veiller à ne pas mélanger le temps des verbes ni le nombre des substantifs ; trop souvent le plus-que-parfait est traduit par un imparfait, le parfait par un imparfait, un substantif singulier par un substantif pluriel ou inversement. Les pronoms relatifs, personnels, interrogatifs, les pronoms et adjectifs indéfinis, les pronoms-adjectifs démonstratifs *hic, haec, hoc, iste, ita, istud, ille, illa, illud*, ou encore *ipse, ipsa, ipsud* sont souvent méconnus des candidats.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Cette épreuve, d'un niveau accessible, requiert tout de même un travail régulier tout au long de l'année. Une bonne connaissance de la grammaire et de la morphologie latine ou grecque est attendue de tous les candidats. Les textes du programme doivent être connus et maîtrisés par ceux qui passent l'épreuve facultative.

La pratique régulière de la lecture cursive de textes grecs ou latins est recommandée pour les candidats qui passent l'épreuve hors programme.

Exemples de textes pour l'épreuve hors programme :

Plinie le Jeune, *Correspondance*, VI, 7.

Sénèque, *De tranquillitate animi*, III, 1.

Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 35.

Ovide, *Tristes*, I, 11.

13) Épreuves de sport

coefficient 10

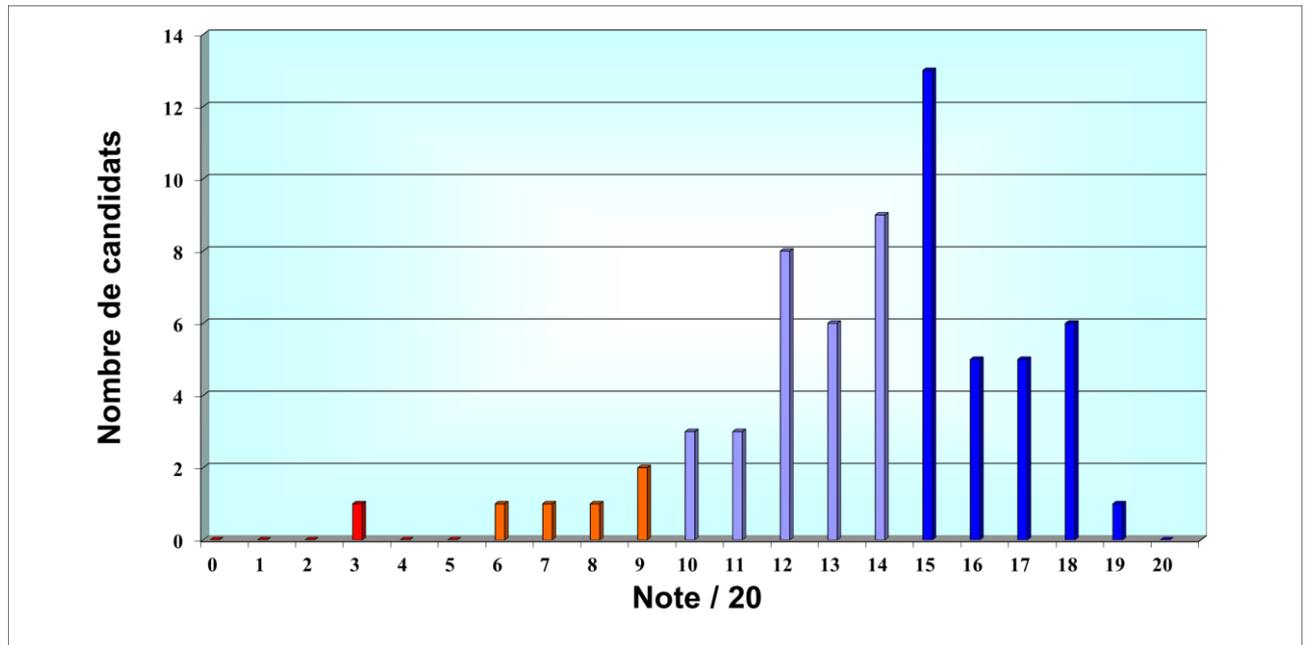
Répartition des notes

Nombre de candidats interrogés : 65

Note maximale obtenue : **19,50**

Note minimale obtenue : **3,25**

Moyenne : **13,72**



Nature et déroulement de l'épreuve :

Les épreuves sportives des concours, le barème et les conditions d'exécution de ces épreuves sont prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié susvisé.

La moyenne sur 20 des notes obtenues à ces épreuves est affectée d'un coefficient 10. Les points obtenus sont comptabilisés dans le cadre des épreuves d'admission.

Tout candidat qui, pour une raison quelconque, est contraint d'interrompre les épreuves sportives peut être, sur décision du président du jury, autorisé à subir ces épreuves avec une autre série du même concours. Il doit alors subir la totalité des épreuves sportives.

Les candidats ayant effectué ces épreuves la même année, dans le cadre de l'un des concours prévus par l'arrêté du 24 novembre 1998 précité, peuvent faire valoir un relevé de performances (concours de l'École de l'Air à bac +3).

NB : Ce relevé est à produire avant l'exécution des épreuves sportives du concours considéré.

Commentaires généraux :

65 candidats ont réalisé les épreuves sportives, dont 46 garçons et 19 filles.

Les bonnes relations avec le bureau sport du lycée Militaire de Saint Cyr l'École ont permis d'évoluer sereinement et de produire un travail de qualité. Les épreuves se sont déroulées dans des infrastructures sûres et adaptées. Le nombre de moniteurs E2PMS affectés aux tâches de chronométrage et mesures de performances s'est révélé en adéquation avec la nécessité d'un bon déroulement des épreuves.

Les candidats, se présentant aux épreuves d'admission à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, ont effectué les épreuves sportives conformément à l'arrêté relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers du 24 novembre 1998 modifié. Les épreuves de natation et de course sont par ailleurs régies par les règlements des fédérations correspondants.

Les épreuves sportives sont exigeantes moralement et physiquement. Le candidat se doit d'arriver en bonne condition physique et être conscient des objectifs à atteindre. Affectées d'un coefficient 10, les épreuves sportives ne doivent pas être négligées.

Lors du passage des épreuves, le candidat doit :

- Être à l'écoute des règlements et des explications techniques données par le moniteur E2PMS responsable de l'atelier.
- Mettre à profit le temps imparti (10 mn) pour s'échauffer correctement afin d'éviter la blessure.
- porter des chaussures de sport et être revêtu d'effets adaptés aux différentes épreuves et à la taille du candidat (notamment maillots de bain avec cordon de serrage). Les pointes sont autorisées mais demeurent d'emploi facultatif pour les épreuves de course sur piste. Elles ne doivent en aucun cas dépasser 6 mm. Les candidats sont bien inspirés d'emporter les divers jeux et la clé de démontage. Les pointes si elles présentent un intérêt pour le 50 m, sont moins conseillées pour le 3000 m.
- Le port de gants pour l'épreuve de tractions est interdit.
- La piste d'athlétisme où s'est déroulée l'épreuve du 3000 mètres mesure 333 mètres.

Excepté l'épreuve de natation qui requiert une infrastructure particulière et une ligne d'eau dégagée, condition plus difficile à obtenir, la préparation pour l'ensemble des autres épreuves du concours peut être réalisée sans moyens spécifiques. Volonté, anticipation et régularité suffisent à développer un minimum de capacités permettant d'obtenir des notes correctes sur l'ensemble des disciplines à réaliser.

Le candidat, pour être autorisé à participer aux épreuves sportives, doit impérativement présenter :

- 1- Un certificat médical délivré par un médecin des armées datant de moins d'un an et mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives.

Soit

2- Un certificat médical (selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998) délivré par un médecin civil du choix du candidat mentionnant la seule aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent s'assurer, avant de quitter le praticien, que toutes les mentions utiles figurent bien : tampon et signature du praticien et surtout croix dans la case aptitude, autorisant le candidat à subir les épreuves sportives.

Cet oubli est préjudiciable pour le candidat qui ne pourra effectuer les épreuves sportives et sera donc éliminé du concours. Il n'y aura pas de mesure dérogatoire !

Par ailleurs, pour pallier l'oubli du document, il est préconisé de le scanner et de le conserver en mémoire du téléphone portable. Un envoi par mail depuis le site des épreuves pourra toujours être effectué sur place.

Les candidats enchaînent les épreuves dans l'ordre suivant :

- tractions ;
- abdominaux ;
- 50 m nage libre ;
- 50 m vitesse sur piste ;
- 3000 m sur piste ;

L'épreuve de tractions et d'abdominaux est notée sur 10. Les points ainsi obtenus s'additionnent pour fournir une note sur 20. La moyenne des épreuves de sport est calculée sur 20. Une moyenne à ses épreuves inférieure ou égale à 6 est éliminatoire.

NB : la piste du lycée de Saint-Cyr-l'École où se sont déroulées les épreuves est de 330 m.

Commentaires particuliers :

Globalement, nous constatons un niveau physique général « bon ».

Parmi les différentes épreuves, celle des tractions apparaît, malgré un barème différencié, la plus difficile pour les candidates (faiblesse des membres supérieurs et des muscles dorsaux, peu, voire pas d'entraînement spécifique). Toutefois, les candidates bien préparées arrivent à obtenir d'excellents résultats. L'acquisition d'une barre de tractions auprès d'une grande surface généraliste en articles de sport pourra être effectuée en vue de l'installation sur un chambranle de porte.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

Il est rappelé que les épreuves de sport ne s'improvisent pas. S'il est assez aisé de s'entraîner plus particulièrement à certaines épreuves, prises indépendamment (abdominaux, tractions, course à pied), l'enchaînement de celles-ci exige une bonne constitution.

S'agissant de la course, à l'instar de nombreux travailleurs, il est possible de programmer des séances à l'aube ou au crépuscule. Un entraînement à deux sera plus motivant et sécurisant.

Les candidats doivent être munis dès le jour de convocation de leurs divers équipements et tenues de sport (dont principalement des chaussures de course, un short, un tee-shirt, un maillot de bain).

Quoique cela soit rappelé aux candidats dans la convocation et lors de leur accueil, un maillot de bain à leur taille avec cordon de serrage évitera quelques désagréments, tout comme des lunettes de natation, ajustées après que les candidats auront effectué plusieurs plongées lors de l'échauffement, éviteront qu'elles ne se retrouvent entre les dents ou autour du cou en pleine nage.

Le port de gants pour l'épreuve des tractions demeure interdit.

Dans l'épreuve de 50 m en bassin, les candidats ont tendance à stopper l'effort dans le dernier mètre, pour glisser dans l'eau, mais c'est au risque de perdre de précieuses secondes au chronométrage. Il est préconisé de poursuivre le mouvement jusqu'au contact avec le mur : en brasse, il est effectué avec les deux mains.

À l'échauffement, les candidats privilégieront les sorties de bassin en utilisant les échelles pour s'épargner des efforts inutiles en préalable à l'épreuve.

Si le règlement du concours autorise les chaussures à pointes, les candidats doivent prendre le soin de vérifier ou faire vérifier leur paire de chaussures par un professionnel ou de se doter le jour de l'épreuve du lot complet de pointes et de l'outil pour les monter : seules les pointes ne dépassant pas 6mm sont admises !

Les blessures liées aux épreuves sportives du concours ont été quasi-inexistantes, ce qui constitue un point positif pour l'organisation. À l'inverse, si l'on ne peut que saluer la motivation et l'opiniâtreté des candidats qui arrivent blessés, sans toutefois faire valoir aucune dispense, il convient d'une part de les mettre en garde contre le surentraînement et d'autre part de rappeler que les candidats ont la possibilité de ne pas effectuer la totalité des épreuves s'ils ont assuré sur les précédentes une moyenne non éliminatoire.

S'agissant des candidats qui concluent à leur élimination en calculant leur moyenne, il n'y a pas lieu qu'ils quittent le concours dans la mesure où ils pourront ensuite jauger leur marge de progression dans les épreuves académiques, s'ils ont le souhait de retenter le concours l'année suivante.

Annexe 1

Référence : arrêté 2988/DEF/CAB/CM12 de nomination des jurys des concours d'admission à l'ESM en date du 25 mars 2016

Extrait :

« **Le ministre de la défense,**

Vu le décret 2008-940 portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2013 modifié relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr ;

Article premier

« Sont désignés, pour l'année 2016, membres des jurys des concours d'admission à l'École spéciale militaire, les personnes dont les noms suivent :

Président des jurys : Monsieur l'inspecteur général Jean EHRSAM ;

Vice-président des jurys : Monsieur l'inspecteur général Frédéric THOLLON ;

▪ **Officier supérieur, adjoint du président :**

- pour les concours en sciences économiques et sociales et concours littéraire :

- Titulaire : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER

- Suppléant : Lieutenant-colonel Martine DUFRESNE

- pour le concours scientifique :

- Titulaire : Lieutenant-colonel Martine DUFRESNE

- Suppléant : Lieutenant-colonel Sylviane CHEVALIER.

-

-

- Article 2

- Sont également désignés

-

- a) membres des jurys d'admissibilité :

-

- les représentants des banques d'épreuves organisatrices des épreuves écrites:

-

- Monsieur Jean-Marie RONCIN (concours sciences)

- Monsieur Jean-François PINTON

- Monsieur Frédéric WORMS (concours littéraire)
- Monsieur Jean-Michel LENIAUD
- Monsieur Philippe REGIMBART (concours en SES)
-
- b) membres des jurys d'admission :
- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours scientifique, qui pourront être répartis en groupes d'examineurs :
-
- Monsieur Julien AUROUET
- Monsieur Aymeric AUTIN
- Madame Pauline BOULLEAUX-BINOT
- Madame Sophie COURTADE-TARDIVEL
- Monsieur Jean DERVIEUX
- Monsieur Lionel DUCASSOU
- Monsieur Vincent FREULON
- Monsieur Jean-Baptiste FROSSARD
- Monsieur Olivier GALY
- Monsieur Niels GAUDOUEN
- Monsieur Ramiamanana HARRIVEL
- Monsieur François HEROULT
- Monsieur Sylvain JUHEL
- Monsieur Yves LE GALL
- Monsieur Pierre MAUBORGNE
- Monsieur Anthony MEURDEFROID
- Monsieur Pascal MONTFROND
- Monsieur Frédéric MORELLO
- Monsieur Silvère NURIT
- Monsieur Laurent OLLIER
- Madame Delphine PALACIO
- Monsieur Nicolas PARTRICK
- Monsieur Sylvain PELLETIER
- Monsieur Maxime PERCIE DU SERT
- Madame Valérie PRESSELIN
- Monsieur Sylvain RAIKAT
- Monsieur Thibault SEELEUTHNER
- Madame Chloé TITLI
- Madame Myriam VERDURE

- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours littéraire :
-
- Monsieur Youssef ALHAMADAH
- Madame Anaël ARTUS
- Madame Laure BLANC-HALEVY
- Monsieur Karim CHABANI
- Madame Fiorenza DONELLA
- Monsieur Luis DA SILVA
- Madame Nadine FAVRE
- Monsieur Gérald GAUDENS
- Monsieur Stéphane MAZURIER
- Monsieur François PICHOT
- Monsieur Rainer POHL
- Monsieur Pierre STRAGIOTTI
- Monsieur Roderick-Pascal WATERS
- Monsieur Ying ZHOU

- les professeurs agrégés, examinateurs dans le concours en sciences économiques et sociales :
-
- Monsieur Youssef ALHAMADAH
- Madame Justine BRIEC-SEHEDIC
- Madame Célia CARCHEREUX
- Monsieur Luis DA SILVA
- Madame Fiorenza DONELLA
- Monsieur Xavier ENSELME
- Madame Nadine FAVRE
- Monsieur Sylvain MORIN
- Madame Marie-Anne MULQUIN
- Madame Sophie PAILLOUX-RIGGI
- Madame Hélène PIALOUX
- Monsieur François PICHOT
- Monsieur Ying ZHOU.
-
- Article 3
-
- Sont également désignés pour les épreuves d'admission, examinateurs communs pour les trois concours prévus par l'article 16 de l'arrêté de référence, d'une part, les professeurs nommés à

l'article 2 du présent arrêté pour les concours dans lesquels ils n'ont pas déjà été désignés, et d'autre part, les professeurs agrégés dont les noms suivent :

-
- Monsieur Vincent BAROU
- Madame Sylvie CHRAIBI
- Madame Alexandra COURTEAUX
- Madame Christine DART
- Monsieur Benoît DEFOIX
- Monsieur Daniel DIDIER
- Monsieur Fabrice DULERY
- Madame Marguerite GAGNEUR
- Madame Laurence GAUTHIER
- Madame Axelle GUILLAUSSEAU
- Madame Marie GIL
- Madame Camille HEMARD
- Monsieur François LAURENT
- Madame Marion LOPEZ-BURETTE
- Monsieur Rémi MANIER
- Madame Hélène MONIN-SOYER
- Madame Clara MORESSA
- Madame Giovanna PINTO
- Madame Emmanuelle ROUSSET
- Monsieur Nicolas SCHOENENWALD
- Monsieur Bertrand SPAITE
- Monsieur Guillaume TOMASINI
- Madame Marianne URBANET
- Madame Myriam VERDURE
- Monsieur Li YANRU
- Monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale Karim ZAYANA.
-
-